

Analyse économique de l'industrie du chanvre et du cannabis

Rapport final

Remis à :

Pierre Leclerc, Président-directeur général

Association Québécoise de l'Industrie du Chanvre et du Cannabis

Par :

Maude Martin, Analyste politique

Pierre Emmanuel Paradis, Président et Économiste

Jean-Charles Denis, Économiste

20 juin 2025



L'économie au service de votre réussite. Depuis plus de 10 ans !

Équipe de réalisation

AppEco

Maude Martin

Pierre Emmanuel Paradis

Jean-Charles Denis

Analyste politique

Président et Économiste

Économiste

AQIC

Pierre Leclerc

Caroline Shevlin

Président-directeur général

Coordonnatrice des services aux membres



Table des matières

Liste des tableaux.....	iv
Liste des figures	v
Sommaire exécutif.....	vi
1. Contexte et mandat.....	10
2. Méthodologie	11
2.1. Données existantes et revue de littérature	11
2.2. Enquêtes auprès d'entreprises de l'industrie du chanvre industriel et du cannabis....	14
2.3. Logistique de la collecte de données	14
2.4. Population cible et échantillonnage	16
2.5. Indicateurs collectés.....	16
2.6. Calcul des retombées économiques	17
3. Résultats	17
3.1. Portrait macroéconomique	18
3.2. Revue de littérature.....	25
3.3. Résultats d'enquête	32
3.4. Données de la Société québécoise du cannabis (SQDC).....	42
3.5. Retombées économiques	43
4. Discussion.....	46
5. Conclusion et limites.....	48
Références.....	49
Annexe I - Questionnaire	52
Annexe II – Courriel d'invitation	62

Liste des tableaux

Tableau 1. Nombre d'établissements dans les industries du cannabis – Québec – Décembre 2024	24
Tableau 2. Portrait d'organisations répondantes	33
Tableau 3. Catégories de produits offerts (n = 47)	33
Tableau 4. Statistiques descriptives des emplois en équivalent-temps plein (n = 42)	36
Tableau 5. Statistiques descriptives de la rémunération (n = 41)	37
Tableau 6. Portrait de l'activité des organisations auprès des fournisseurs du Québec (n = 47) .	38
Tableau 7. Statistiques descriptives de l'activité des organisations auprès des fournisseurs du Québec (n = 33).....	39
Tableau 8. Statistiques descriptives des investissements effectués depuis 2019 (n = 47)	40
Tableau 9. Extension des revenus à l'ensemble de l'industrie – Secteur de la production de cannabis	44
Tableau 10. Extension des emplois à l'ensemble de l'industrie – Secteur de la production de cannabis	45
Tableau 11. Multiplicateurs d'entrées-sorties - Secteur de la production de cannabis – Québec	45
Tableau 12. Retombées économiques de l'activité des entreprises au Québec.....	46
Tableau 13. Multiplicateurs d'entrées-sorties - Secteur des magasins de cannabis - Québec ...	46
Tableau 14. Retombées économiques des activités de la SQDC au Québec.....	46

Liste des figures

Figure 1. Méthodologie pour la collecte de données	11
Figure 2. Principaux codes SCIAN liés à la chaîne d’approvisionnement du cannabis	12
Figure 3. Principaux codes SCIAN liés à la chaîne d’approvisionnement du chanvre industriel ..	13
Figure 4. Logistique de la collecte de données	15
Figure 5. Évolution des parts du PIB du cannabis autorisé et non-autorisé – Canada.....	19
Figure 6. Part des dépenses de consommation finale des ménages en cannabis - Québec	19
Figure 7. Évolution du PIB de l'industrie du cannabis autorisé – M\$ enchaînés de 2017 – Québec	20
Figure 8. Part du PIB de l'industrie du cannabis autorisé sur l'ensemble des industries - Québec	21
Figure 9. Évolution de l’emploi de l’industrie du Cannabis (EERH) - Canada.....	22
Figure 10. Emplois par industrie - Québec	23
Figure 11. Rémunération totale par emploi - Québec.....	23
Figure 12. Inflation par industrie - Québec	24
Figure 13. Les applications du chanvre industriel et du cannabis.....	25
Figure 14. Produit intérieur brut du secteur du cannabis, Canada, 2018 à 2023	27
Figure 15. Effets des cannabinoïdes THC et CBD	28
Figure 16. Le chanvre industriel dans la construction et l’isolation	28
Figure 17. Répartition des revenus totaux - excluant les 10e et 90e percentiles	34
Figure 18. Répartition des revenus - excluant les 10e et 90e percentiles (n = 29)	35
Figure 19. Répartition des revenus selon la provenance (n = 37)	36
Figure 20. Investissements moyens par organisation (n = 47)	40
Figure 21. Projection des revenus d'ici 2029 (n = 47)	41
Figure 22. Projection des emplois d'ici 2029 (n = 47)	41
Figure 23. Projection du nombre d'établissements d'ici 2029 (n = 47)	42
Figure 24. Évolution des ventes totales de la SQDC	43

Sommaire exécutif

Mandat

L'Association québécoise de l'industrie du chanvre et du cannabis (AQIC) a mandaté AppEco pour brosser un portrait économique des organisations actives dans le secteur du chanvre industriel et du cannabis au Québec. L'étude vise à caractériser ces acteurs et à évaluer leur empreinte économique, incluant les retombées en termes de produit intérieur brut (PIB), d'emplois et de revenus fiscaux.

Méthodologie

- Revue de littérature et collecte de données existantes (Statistique Canada, SQDC) pour établir le portrait initial de l'industrie.
- Enquête en ligne auprès des entreprises du chanvre industriel et du cannabis pour collecter des indicateurs économiques détaillés (revenus, emplois, investissements, etc.).
- Validation rigoureuse des réponses et suivi avec les répondants au besoin.
- Estimation des retombées économiques (effets directs, indirects et induits) à l'aide des multiplicateurs d'entrées-sorties de Statistique Canada.

Résultats

Portrait macroéconomique

Le portrait macroéconomique présente l'évolution récente de l'industrie du chanvre industriel et du cannabis au Québec à partir de données officielles.

- PIB du cannabis autorisé (dollars enchaînés 2017) :
 - 63 M\$ en 2018
 - 1,1 G\$ en 2024 (valeur estimée en \$2025 : 1,4 G\$)
 - Part estimée du PIB : de <0,1 % en 2018 à 0,25 % en 2024
- Emploi :
 - Les données de Statistique Canada excluent un grand nombre de travailleurs et sous-estiment nettement le niveau réel d'emploi dans l'industrie.
- Entreprises :
 - Près de 300 établissements liés au cannabis au Québec, dont 206 avec employés.
 - Plus de la moitié sont des établissements ; 76 sont des producteurs sous abri.
 - 196 titulaires de licences standard, micro, de culture en pépinière et de vente à des fins médicales.
- Prix :

- Inflation du cannabis récréatif inférieure à celle des autres produits depuis 2019.
- Baisse des prix en termes réels depuis la légalisation.

Revue de littérature

1. Le cannabis et le chanvre industriel sont des cultures à fort potentiel économique et environnemental

Le cannabis et le chanvre industriel sont des cultures durables avec des débouchés en forte croissance. Leur potentiel mondial reste sous-exploité en raison de barrières réglementaires.

2. Le marché du cannabis et du chanvre industriel au Canada est en mutation

Après une forte croissance post-légalisation, le marché ralentit, révélant le besoin de réformes fiscales et de diversification des produits.

3. Des obstacles réglementaires freinent le développement du cannabis et du chanvre industriel au Québec

Bien que la législation distingue le chanvre industriel du cannabis, certaines règles fédérales rigides et des zones grises réglementaires freinent l'innovation et la compétitivité du secteur.

4. L'acceptabilité sociale des produits de cannabis et de chanvre industriel influence leur développement

L'acceptabilité sociale des produits de cannabis et de chanvre industriel demeure un enjeu central au Québec, tant pour le recours au cannabis médical – freiné par des obstacles d'accès et un manque de reconnaissance – que pour la promotion du chanvre industriel, dont la proximité avec le cannabis récréatif entretient une confusion dans l'espace public.

5. Le cannabis et le chanvre industriel s'intègrent de plus en plus dans l'alimentation et les produits de bien-être

Le cannabis et le chanvre industriel deviennent des ingrédients clés pour les protéines végétales et les produits naturels, mais la réglementation freine encore l'essor de segments comme le CBD.

6. Le béton de chanvre présente des avantages énergétiques sous-estimés

Le béton de chanvre réduit les besoins en chauffage et séquestre du CO₂, offrant une alternative durable au béton conventionnel, bien que ses bénéfices soient encore peu reconnus.

Résultats d'enquête

Profil économique des répondants

L'industrie du chanvre industriel et du cannabis au Québec est principalement composée de petites et moyennes organisations.

- 67,6 % des répondants ont un chiffre d'affaires inférieur à 10 M\$.
- Près d'un quart (24,3 %) dépasse les 15 M\$.

- La médiane des revenus est de 2,3 M\$, ce qui confirme la jeunesse et la taille modeste de la majorité des acteurs.
- Le chiffre d'affaires total cumulé des répondants atteint 468,4 M\$.

Diversité des produits offerts

Les entreprises offrent en moyenne deux types de produits :

- Le cannabis récréatif contenant du THC est le plus courant (62,2 %).
- Suivent les produits médicaux à base de THC (31,1 %) et les produits récréatifs sans THC (22,2 %).
- Moins de 20 % proposent des soins personnels, des produits agroalimentaires, ou de l'équipement lié à la culture.
- Un quart (26,7 %) offrent aussi des services ou produits diversifiés (p. ex. emballages).

Marchés desservis

L'industrie est fortement ancrée localement :

- 70,1 % des revenus proviennent du marché québécois.
- 21,6 % viennent du reste du Canada.
- Près du tiers des entreprises exportent à l'international, représentant 8,3 % des revenus totaux de l'échantillon (n = 12).

Emplois et main-d'œuvre

Les 1 704 emplois en équivalent temps plein (ETP) recensés se répartissent ainsi :

- Production : 1 140 ETP (majorité des emplois)
- Cadres : 281 ETP
- Personnel administratif : 222 ETP
- La moyenne est de 41 ETP par entreprise, mais la médiane est à 15 ETP, indiquant une forte variabilité.

Rémunération

- La masse salariale totale est de 104,1 M\$.
- La rémunération moyenne par ETP est de 107,3 k\$, mais la médiane se situe à 61 k\$, montrant une forte dispersion salariale.

Écosystème des fournisseurs

Les acteurs du secteur collaborent en moyenne avec 50 fournisseurs :

- Les fournisseurs sont surtout concentrés à Montréal (68,1 %).
- Ils sont actifs principalement dans le secteur primaire, les services et la transformation.

Dépenses auprès des fournisseurs

- Les dépenses totales atteignent 76,5 M\$ (n'incluent pas les investissements).
- La moyenne des dépenses par entreprise est de 2,3 M\$, avec une médiane à 1 M\$.
- En moyenne, 145 783 \$ sont dépensés par fournisseur, mais la médiane est plus basse (39 202 \$), indiquant une concentration des montants auprès de certains fournisseurs.

Perspectives d'évolution pour 2029

- Plus de la moitié (51,1 %) ne prévoient pas d'ouverture de nouveaux établissements.
- 28,9 % envisagent une seule nouvelle implantation.
- L'expansion prévue demeure donc modérée, signe d'une consolidation.

Données de la Société québécoise du cannabis (SQDC)

Les ventes de la SQDC reflètent l'intégration des consommateurs au marché légal plutôt que des performances commerciales.

- Ventes en hausse : 71,3 M\$ en 2018-2019, 662,1 M\$ en 2023-2024 (9 fois plus).
- Forte croissance jusqu'en 2020-2021 (hausse annuelle de +100 %).
- Stabilisation autour de 600 M\$ à partir de 2021-2022.
- Reprise en 2023-2024 avec 662,1 M\$.

Retombées économiques de l'industrie du cannabis au Québec

Les résultats de l'enquête, extrapolés à l'ensemble du secteur grâce aux données de Statistique Canada, permettent d'estimer les retombées économiques.

- Estimation sectorielle basée sur :
 - 738,3 M\$ de revenus
 - 2 877 emplois dans les entreprises de production
- Retombées économiques des entreprises de production :
 - 686,6 M\$ de PIB (422 M\$ directs, 163 M\$ indirects, 101 M\$ induits)
 - 4 663 emplois soutenus
 - 112 M\$ en recettes publiques
- Retombées économiques de la SQDC :
 - 687,2 M\$ de PIB (401 M\$ directs, 165 M\$ indirects, 122 M\$ induits)
 - 3 400 emplois soutenus
 - 338 M\$ en recettes publiques totales (incluant recettes publiques liées à l'exploitation, taxe d'accise, TVQ et dividende)

1. Contexte et mandat

La légalisation du cannabis en 2018 a marqué un tournant majeur dans l'histoire des politiques publiques au Canada. En choisissant de sortir ce produit du marché noir pour l'encadrer légalement, la société a fait le pari d'une distribution plus responsable, sécuritaire et transparente. Cette décision reflète une volonté collective de mieux gérer les risques tout en favorisant l'émergence d'un secteur économique encadré.

Aujourd'hui, l'industrie québécoise du chanvre industriel et du cannabis connaît un essor remarquable, soutenu par l'évolution des réglementations et une prise de conscience accrue des réalités écologiques et économiques associées à ces produits. Ce dynamisme est particulièrement visible dans des secteurs émergents tels que la construction, où le chanvre industriel et le cannabis sont utilisés dans la fabrication de matériaux écologiques, et dans l'agroalimentaire, où ses diverses applications connaissent une popularité croissante (Savignac, 2023). Le Québec bénéficie ainsi d'une position enviable grâce à ses capacités agricoles et ses innovations locales, qui en font un acteur de plus en plus présent sur les marchés internationaux (Duchaine, 2021).

Malgré ces derniers progrès, plusieurs obstacles demeurent, notamment au niveau de la réglementation et de l'acceptabilité sociale du cannabis et du chanvre industriel (EY, 2020; ASPQ, 2020). Les initiatives locales sont souvent freinées par une législation fédérale encore rigide qui, tout en distinguant juridiquement le chanvre industriel du cannabis, encadre strictement les produits dérivés du chanvre industriel au même titre que les produits dérivés du cannabis. Par ailleurs, même si l'acceptation sociale est en hausse depuis 2018 (Santé Canada, 2024), elle reste incomplète, ce qui limite la capacité de l'industrie à atteindre son plein potentiel. Depuis 2019, l'AQIC travaille avec les gouvernements et les parties prenantes afin de représenter les réalités économiques de ses quelque 120 membres évoluant dans ces industries.

Dans ce contexte, l'AQIC a mandaté AppEco pour réaliser un portrait économique de son industrie. Plus spécifiquement, les objectifs sont de présenter les caractéristiques des entreprises actives dans le secteur du chanvre industriel et du cannabis (répartition par industrie, emploi, production, finances), d'analyser leur empreinte économique et de calculer leurs retombées économiques au Québec (PIB, emploi et revenus fiscaux directs, indirects et induits).

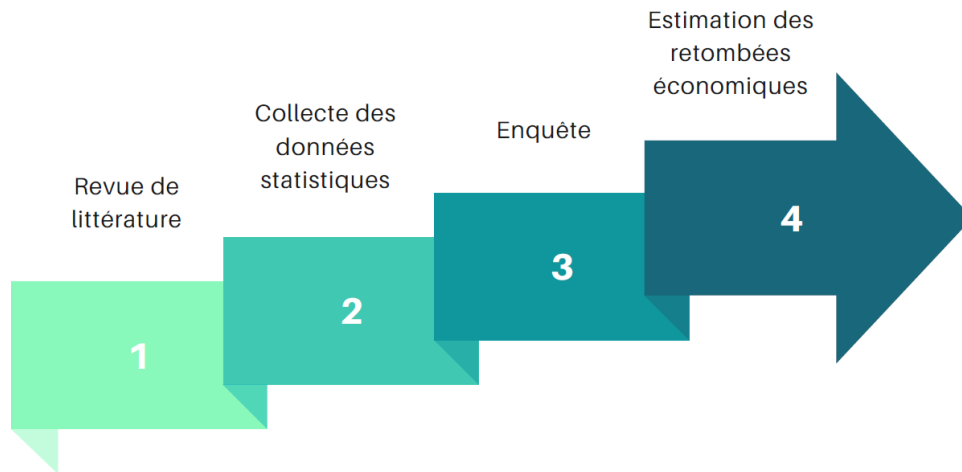
✦ Définitions officielles du cannabis et du chanvre industriel

Selon la Loi sur le cannabis, le terme « cannabis » désigne toute partie de la plante de cannabis, incluant ses dérivés, résines et extraits, peu importe leur teneur en THC, à l'exception de certains cas précisés par règlement. À ce titre, le chanvre industriel est inclus dans la définition légale du cannabis, bien qu'il fasse l'objet d'un encadrement distinct. Le Règlement sur le chanvre industriel, pris en vertu de cette loi, définit plus précisément le chanvre industriel comme une variété de cannabis contenant au plus 0,3 % de THC dans les feuilles et les têtes florales, et dont la culture ou la transformation est autorisée par un permis spécifique (Gouvernement du Canada, 2018).

2. Méthodologie

AppEco a réalisé deux principales étapes de collecte de renseignements, soit une collecte et une revue des données statistiques et de la documentation pertinente existante sur l'industrie du cannabis, incluant au passage le contexte réglementaire au Québec et ailleurs; une analyse des états financiers récents de la Société québécoise du cannabis (SQDC); et une consultation structurée des entreprises dans le secteur du cannabis par voie d'enquête. Les données recueillies ont ensuite permis de procéder à l'estimation des retombées économiques de l'industrie au Québec.

Figure 1. Méthodologie pour la collecte de données



2.1. Données existantes et revue de littérature

Extraction de données macroéconomiques

Une extraction des données officielles de Statistique Canada a été effectuée pour caractériser la nature et l'évolution des principaux indicateurs économiques (production par type de produit, investissement, emploi et rémunération) dans les industries du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) incluant des activités liées au cannabis. La [Figure 2](#) illustre la chaîne d'approvisionnement correspondant aux codes SCIAN pertinents pour l'industrie du cannabis, tandis que la [Figure 3](#) présente celle associée à l'industrie du chanvre industriel.

Figure 2. Principaux codes SCIAN liés à la chaîne d’approvisionnement du cannabis

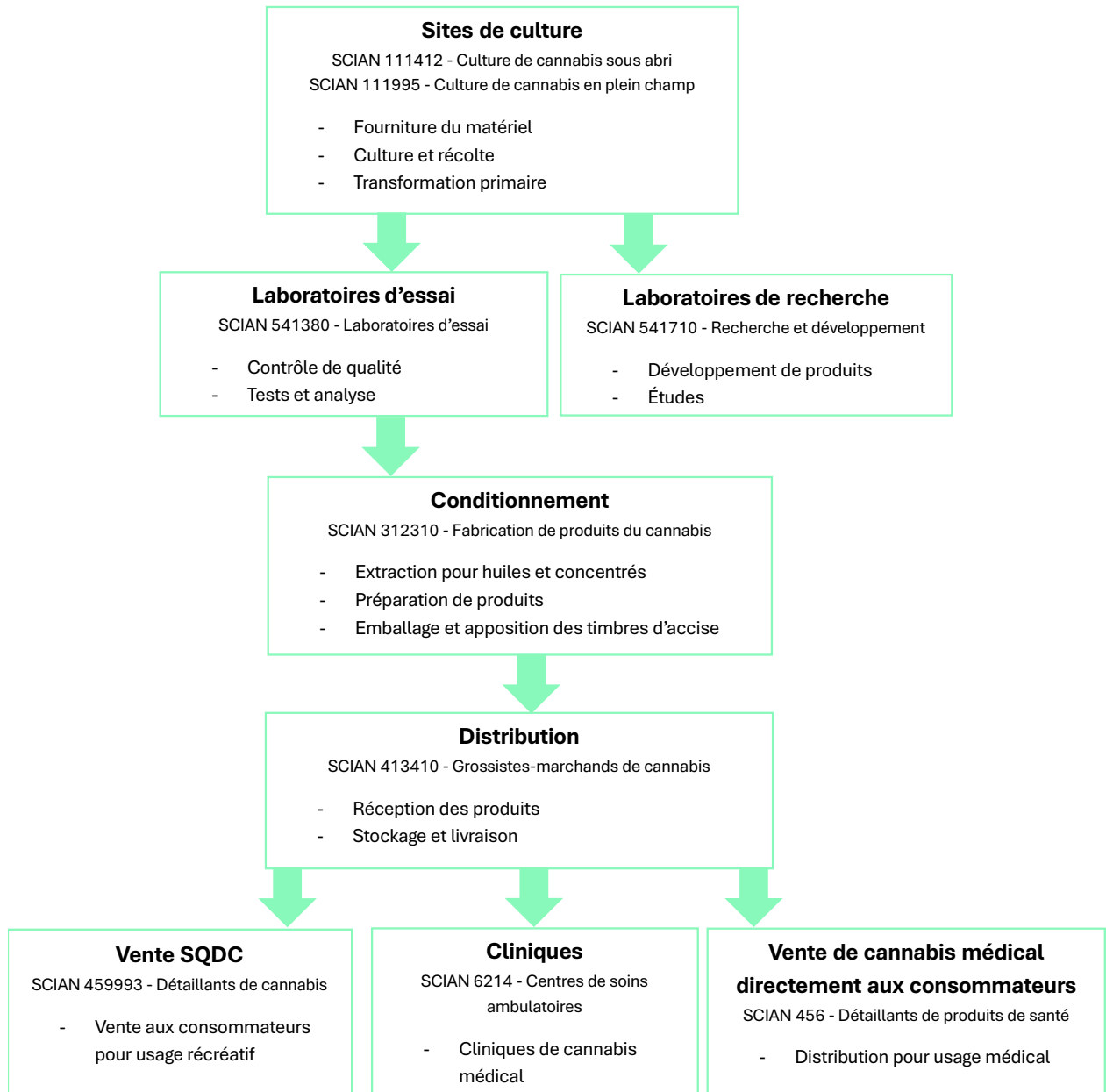
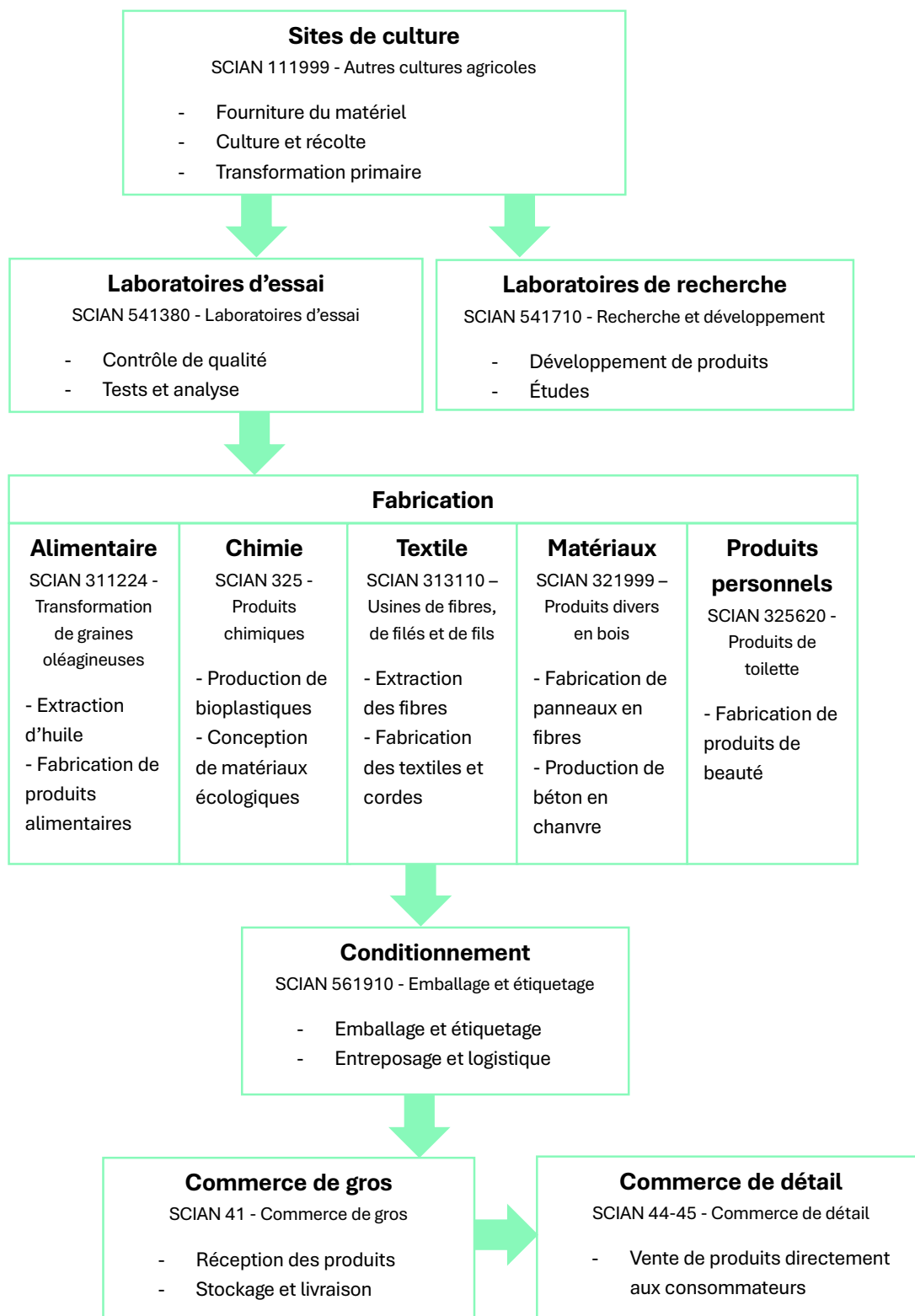


Figure 3. Principaux codes SCIAN liés à la chaîne d’approvisionnement du chanvre industriel



Ces informations ont servi à l'établissement du portrait de base de l'activité économique directe associée à l'industrie du chanvre industriel et du cannabis, ainsi qu'à l'élaboration du questionnaire qui a été administré auprès des entreprises et autres organisations actives dans ces filières, telles que les centres de recherche.

Revue de littérature

Une revue de la littérature récente a été entreprise, afin d'identifier des études et recherches pertinentes portant sur les enjeux et dynamiques économiques de l'industrie du chanvre industriel et du cannabis. Les principaux constats issus de cette revue sont présentés à la [section 3.2](#).

2.2. Enquêtes auprès d'entreprises de l'industrie du chanvre industriel et du cannabis

Les statistiques officielles renseignent peu sur la nature et l'ampleur des liens entre les industries qui sont le moteur de la création et la production de valeur, et le reste des entreprises se greffant à cette chaîne de valeur : équipement et outillage, technologies de l'information et de communications, construction et aménagement, services professionnels, commerce, etc. Dans cette perspective, les acteurs œuvrant dans le secteur de chanvre industriel et de cannabis sont le point de départ de nombreux liens porteurs de développement économique pour les autres entreprises et les gouvernements avec qui elles interagiront.

L'objectif de la seconde portion de l'étude était donc de décrire ces liens et de les quantifier dans la mesure du possible. Pour ce faire, les étapes de travail suivantes ont été effectuées :

- *Rencontre de démarrage* : plus qu'une simple formalité d'échange sur les rôles, les responsabilités et les attentes de toutes les parties prenantes à ce mandat, la rencontre de démarrage a permis à la fois l'échange d'informations économiques pertinentes et des discussions relatives à la ronde de discussions structurées à venir. Entre autres, la rencontre a servi à préciser la portée de l'analyse, à préciser la typologie des liens économiques entre entreprises, fournisseurs et clients, de même que la nature des scénarios d'investissement et de développement prévus, à discuter du contenu et de la structure du questionnaire et à identifier les personnes-contacts à qui l'expédier;
- *Préparation des questionnaires et conduite de l'enquête* : AppEco a préparé les questionnaires à l'intention des personnes-contacts identifiées, en vue de recueillir des informations plus détaillées sur leur entreprise, p. ex., ventes par type de produits, établissements de production, nombre d'employés et salaires, interactions économiques avec fournisseurs, etc. Une fois revu et approuvé, AppEco a transmis ces questionnaires aux membres de l'AQIC et autres entreprises œuvrant dans l'industrie de chanvre industriel et de cannabis et reçu les données pour fins d'analyse.

2.3. Logistique de la collecte de données

La collecte de données a été réalisée à l'aide d'une interface dédiée sur la plateforme Alchemer, permettant aux répondants de remplir les questionnaires en ligne. Afin d'assurer la confidentialité des réponses, chaque répondant a obtenu un code d'utilisateur et un mot de passe unique. Cette interface et le questionnaire ont été testés avec un sous-groupe de membres identifiés par l'AQIC lors d'un prétest (n = 4). Le prétest avait pour objectif d'évaluer la fonctionnalité de l'interface et la

clarté des questions, ainsi que de recueillir des commentaires et d'apporter des ajustements, le cas échéant. Le questionnaire a été légèrement modifié avant le lancement de l'enquête. La version finale du questionnaire est présentée à l'[Annexe I - Questionnaire](#), et le courriel d'invitation envoyé aux participants est disponible à l'[Annexe II – Courriel d'invitation](#).

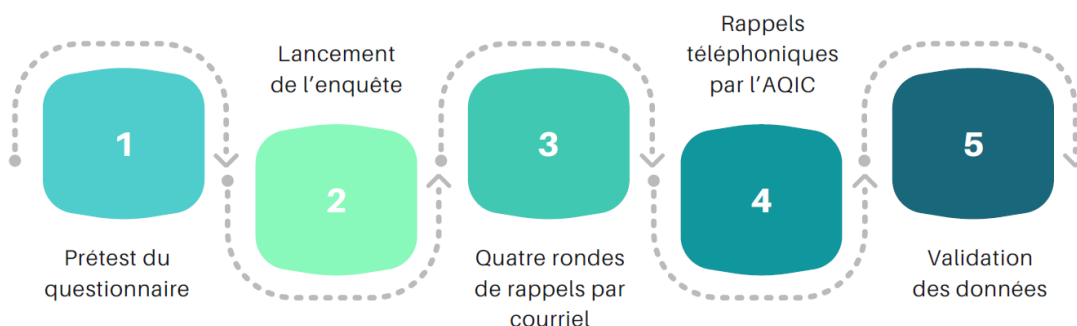
En collaboration avec AppEco, l'AQIC a également organisé une séance d'information le 27 février 2025 afin d'assurer une bonne compréhension des questions et indicateurs recherchés et de répondre à toutes questions ou préoccupations en suspens avant le lancement officiel de l'enquête.

Les questionnaires ont été envoyés directement par AppEco aux entreprises identifiées par l'AQIC, incluant majoritairement leurs membres. Pour maximiser le taux de réponse, quatre rondes de rappels par courriel ont été effectuées par AppEco auprès des non-répondants. En complément, l'AQIC a mené plusieurs suivis téléphoniques soutenus auprès des entreprises ciblées, ce qui a grandement contribué à optimiser le recrutement de répondants dans les délais impartis. Nous tenons à souligner l'implication remarquable de l'AQIC dans ces efforts de mobilisation, qui a permis d'assurer une participation significative à l'enquête. La collecte de données a débuté le 11 mars 2025 pour se conclure le 4 avril 2025.

Une validation minutieuse des données recueillies a été réalisée afin d'assurer la fiabilité des réponses fournies. D'abord, la programmation du questionnaire sur Alchemer permettait d'intégrer plusieurs règles forçant les répondants à cocher l'un des choix proposés, ou encore à fournir des réponses numériques comprises dans des intervalles plausibles. Par la suite, à mesure que les réponses ont été reçues et analysées, d'autres tests de cohérence ont été effectués (p. ex., ratios entre le revenu total et les dépenses – comme la masse salariale, les achats et les impôts – afin de détecter des écarts majeurs ou invraisemblables) pour s'assurer une fois de plus de la validité des informations reçues. En cas de réponse semblant extrême, inexacte ou incohérente, les répondants ont été contactés afin de valider ladite réponse, et, en cas d'erreur, de la corriger. Comme certaines réponses n'ont pas pu être validées, un tri a dû être effectué au cours de l'analyse pour extraire les observations qui pourraient sembler erronées. Lors de la présentation des résultats, seuls les résultats valides pour l'indicateur ont été intégrés à l'analyse.

Pour assurer la confidentialité des réponses, les résultats ne comprendront aucune information pouvant être retracée à un répondant individuel. Sinon, ils seront amalgamés dans un autre secteur comprenant au moins deux autres entreprises, car l'objectif est de représenter les réalités sectorielles.

Figure 4. Logistique de la collecte de données



2.4. Population cible et échantillonnage

Comme l'enquête visait à établir un portrait aussi exhaustif que possible, un questionnaire a été transmis à l'ensemble des membres de l'AQIC ainsi qu'à d'autres acteurs œuvrant dans l'industrie du chanvre industriel et du cannabis, incluant des entreprises, des centres de recherche et divers organismes concernés. L'enquête a permis de récolter 47 réponses complètes.

2.5. Indicateurs collectés

Pour chaque répondant, les indicateurs suivants ont été recueillis pour leur dernier exercice financier disponible.

Portrait descriptif des activités de l'entreprise

- Secteur d'activité (primaire, manufacturier, secteur tertiaire ou autres industries)
- Nombre d'établissements
- Revenus annuels provenant des activités liées au chanvre industriel et/ou au cannabis
- Nombre (n) d'employés en équivalent-temps-complet au sein de l'entreprise (cadres, production, administration) et les salaires totaux versés pour tous les emplois (\$)

Portrait des catégories de produits

- Types de produits; produits de cannabis récréatif avec THC; produits de cannabis récréatif sans THC (0,3 % ou moins de THC); produits pharmaceutiques incluant les IPA (Ingrédients Pharmaceutiques Actifs); produits de soins personnels; produits pour animaux; produits agroalimentaires; produits textiles et matériaux; produits industriels (fabriqués à partir des parties de la plante de chanvre industriel/cannabis destinées à un usage industriel, comme les fibres, les graines et les tiges, utilisées dans la production de matériaux de construction); équipements et fournitures pour la culture et la transformation; autre(s).

Portrait des fournisseurs

- Secteur d'activité économique (primaire; transformation et production; conditionnement et distribution; services)
- Nombre de fournisseurs (n)
- Achats totaux au Québec (\$)
- Régions au Québec où les fournisseurs sont établis

Portrait d'investissements depuis 2019 et investissements projetés

- Montants investis par année depuis 2019 et type d'investissement.
- Type de croissance projeté d'ici 2029 : nombre d'établissements; revenus annuels; emplois.

Portrait d'action communautaire

- Nombre d'activités communautaires et montants versés pour chaque type : parrainage et commandite; dons de charité; fondations; programmes communautaires et environnementaux; autre (s).¹

Portrait de la contribution fiscale

- Taxes et impôts nets payés au gouvernement fédéral, gouvernement du Québec, et gouvernements municipaux.²

2.6. Calcul des retombées économiques

Comme pour toute industrie, les activités des entreprises du secteur du chanvre industriel et de cannabis génèrent des retombées économiques sur l'économie et la société québécoise. Afin de quantifier ces retombées, les multiplicateurs d'entrées-sorties de Statistique Canada sont utilisés. Les résultats de l'enquête ainsi que les données de ventes de la SQDC permettront d'estimer la production brute de l'ensemble du secteur, desquels en découleront les retombées en termes de produit intérieur brut, d'emplois et de fiscalité.

Ces retombées se déclinent en trois volets :

1. **Les effets directs**, correspondant à l'activité économique dans le secteur visé.
2. **Les effets indirects**, mesurant l'impact de l'activité du secteur chez les fournisseurs.
3. **Les effets induits**, découlant des dépenses des travailleurs reliés à ces secteurs.

L'impact économique total correspond à la somme de ces trois effets. Les retombées découlant des résultats de l'enquête ont été calculées via les multiplicateurs de l'industrie de la Production de cannabis. Ce choix méthodologique s'explique notamment en raison d'une absence de multiplicateurs pour l'ensemble des segments du secteur (p. ex., centre de recherche).

3. Résultats

Cette section présente les principaux résultats. L'analyse combine, d'une part, les données officielles recueillies en vue de broser un portrait statistique de l'industrie (culture du chanvre

¹ Ces données ne sont pas présentées dans l'analyse en raison d'un nombre insuffisant de réponses pour assurer la représentativité.

² Ces données ne sont pas présentées dans l'analyse en raison d'un nombre insuffisant de réponses pour assurer la représentativité.

industriel et du cannabis ainsi que les industries connexes), et d'autre part, une revue de la littérature récente permettant d'identifier des études et recherches pertinentes sur les enjeux et dynamiques économiques du secteur. Elle inclut également une description économique des entreprises répondantes à l'enquête et de leur empreinte économique, ainsi qu'un calcul des retombées économiques (PIB, emploi et fiscalité; effets directs, indirects et induits) élaboré à partir de ces résultats.

3.1. Portrait macroéconomique

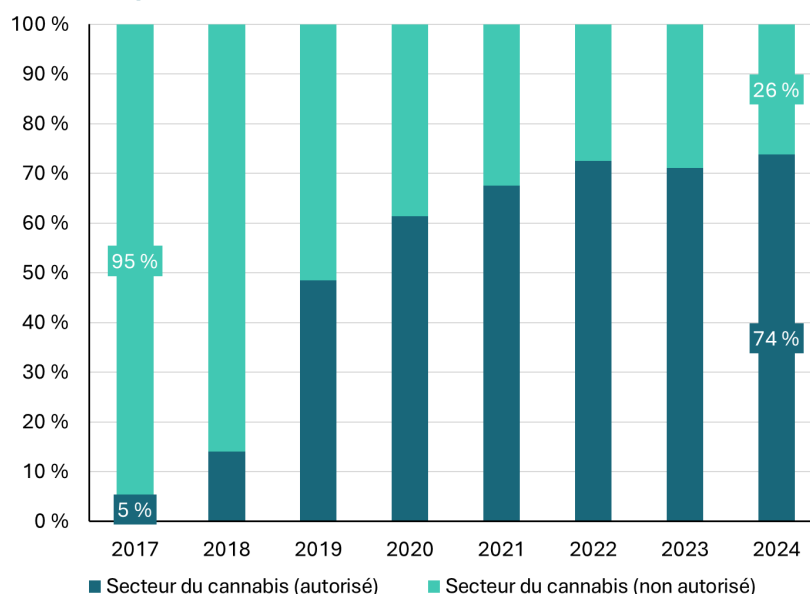
Les prochains tableaux et figures décrivent l'industrie du chanvre industriel et du cannabis à l'aide des données de statistiques officielles. Comme la production et la vente de cannabis légales sont plutôt récentes au Canada et au Québec (2018), les données demeurent parfois limitées ou incomplètes. Il est toutefois possible de broser ce portrait en présentant diverses statistiques de certaines industries connexes à la production et vente de cannabis.

D'abord, Statistique Canada publie des données sur le PIB pour deux principaux secteurs du cannabis, soit « autorisé » et « non autorisé ». Le secteur du cannabis autorisé comprend toutes les entreprises qui produisent ou vendent du cannabis autorisé, peu importe l'usage (médicinal, récréatif, autre), alors que le secteur du cannabis non autorisé est l'équivalent pour la production non autorisée. Les données pour ce dernier secteur sont estimées à partir des dépenses de consommation des ménages et via l'enquête nationale sur le cannabis, qui collecte des données sur la consommation générale de cannabis au pays.

La Figure 5 présente les parts du PIB du secteur du cannabis autorisé et non autorisé au Canada. À ce jour, il n'est pas possible de faire cette même ventilation pour le Québec seulement. Les résultats à l'échelle canadienne sont toutefois assez parlants : le PIB du cannabis autorisé représente aujourd'hui 74 % de l'ensemble du secteur, alors qu'il n'en représentait que 5 % avant la légalisation de 2018.³

³ Statistique Canada publie des données sur le PIB du secteur du cannabis autorisé et non autorisé au Québec, mais celles-ci sont uniquement disponibles en dollars enchaînés de 2017. En raison de cette méthode de mesure, il n'est pas possible de déterminer la part relative de chacun de ces sous-secteurs, car les montants ne sont pas techniquement comparables entre eux (Source : <https://www.federalreserve.gov/pubs/feds/2000/200035/200035pap.pdf>). Au niveau canadien, les données existent en dollars constants 2017 (qui comportent également leur lot d'enjeux méthodologiques), mais pas pour le Québec.

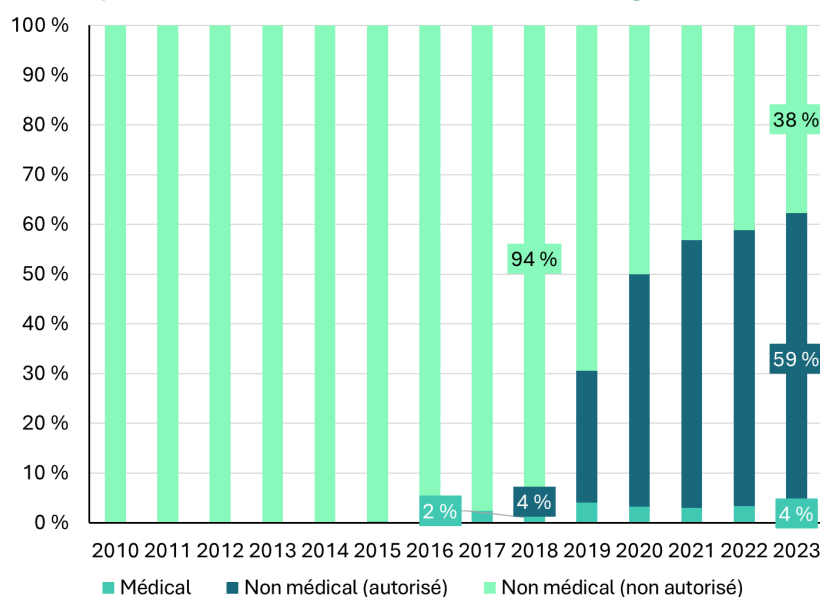
Figure 5. Évolution des parts du PIB du cannabis autorisé et non-autorisé – Canada



Source : Statistique Canada, Tableau 36-10-0434-03.

Comme les données précédentes sur le PIB ne sont pas disponibles à l'échelle québécoise, il faut se tourner vers d'autres sources pour estimer les proportions québécoises de cannabis autorisé et non autorisé, en l'occurrence, soit les dépenses de consommation finale des ménages (Figure 6). Comme les données précédentes sur le PIB, la part du cannabis autorisé a connu une croissance marquée depuis la légalisation en 2018, passant d'environ 6 % en 2018 à 63 % en 2023.

Figure 6. Part des dépenses de consommation finale des ménages en cannabis - Québec

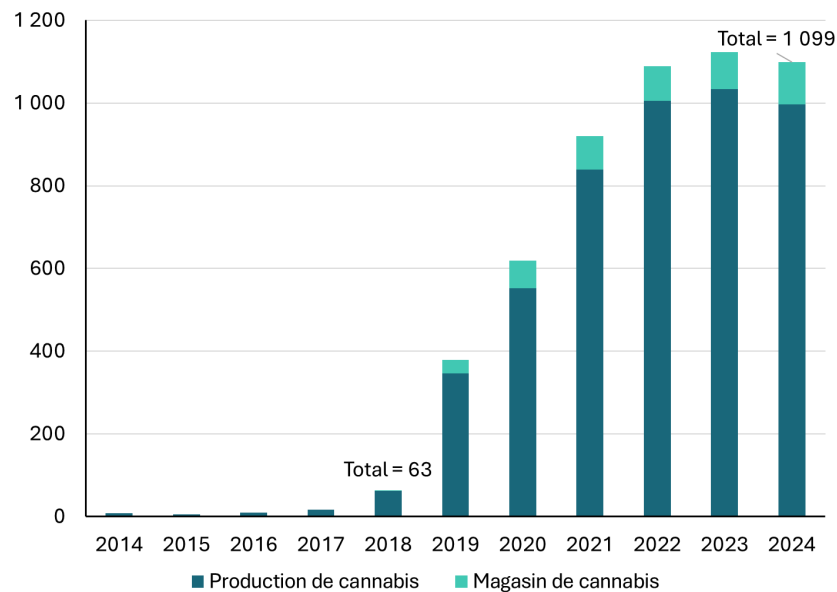


Source : Statistique Canada, Tableau 36-10-0225-01.

Pour la suite de l'analyse, les résultats porteront donc uniquement sur les indicateurs macroéconomiques de l'industrie du cannabis autorisé, soit venant des entreprises autorisées ou licenciées à ce titre.

La [Figure 7](#) montre l'évolution récente du PIB de l'industrie du cannabis autorisé au Québec. Depuis la légalisation en 2018, l'industrie du cannabis a cru de manière très importante comme le montrent les résultats ci-dessous. Cette dernière représentait 63 M\$ en 2018, alors qu'en 2024 elle en représente près presque 1,1 G\$ - correspondant à environ 1,4 G\$ en \$2025.

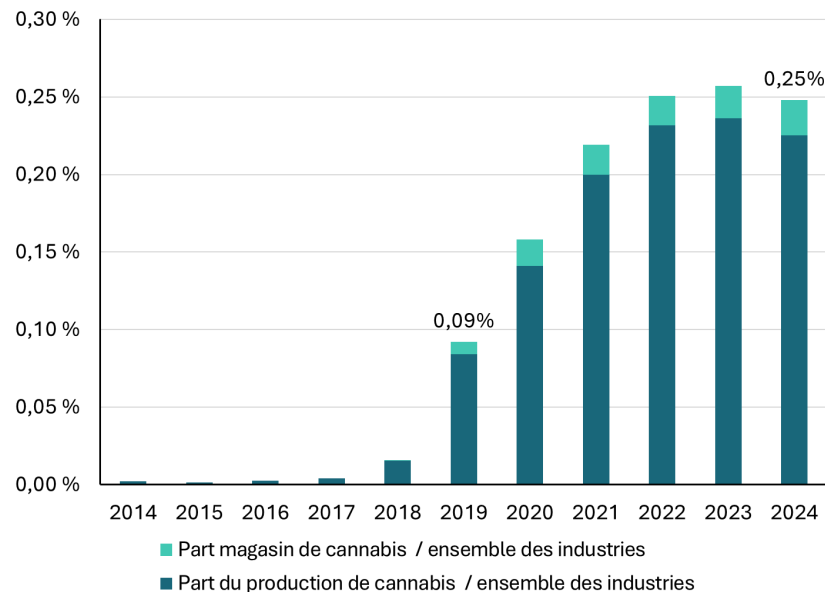
Figure 7. Évolution du PIB de l'industrie du cannabis autorisé – M\$ enchaînés de 2017 – Québec



Source : Statistique Canada, Tableau 36-10-0402-01.

Tout comme le niveau, le part du PIB de l'industrie du cannabis autorisé dans l'ensemble des industries est en croissance importante depuis 2018, comme le montre la [Figure 8](#). En 2018, cette part représentait moins de 0,1 % en 2018, pour en représenter 0,25 % en 2024.

Figure 8. Part du PIB de l'industrie du cannabis autorisé sur l'ensemble des industries - Québec



Source : Statistique Canada, Tableau 36-10-0402-01.

Du côté de l'emploi, peu de données sont disponibles à ce jour auprès de Statistique Canada en ce qui a trait à la production et la vente de cannabis au Québec. Les deux principales enquêtes qui récoltent des données sur l'emploi, soit l'enquête sur la population active (EPA) et l'enquête sur les emplois, la rémunération et les heures travaillées (EERH) ne diffusent pas pour l'instant de données spécifiques au secteur du cannabis au Québec. L'EERH diffuse des données sur l'emploi dans les secteurs de la fabrication de produits de cannabis et de grossiste-marchand de cannabis à l'échelle canadienne, mais celles-ci présentent plusieurs limites. D'abord, les emplois qui figurent de ces séries de données excluent les emplois issus du travail autonome. Ensuite, ces deux secteurs sont définis comme suit par Statistique Canada :

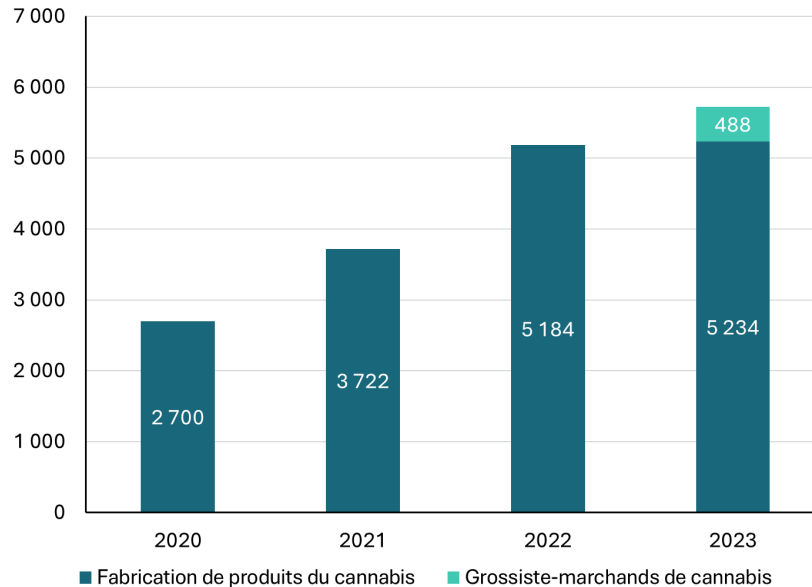
« Le secteur de la **fabrication de produit de cannabis** comprend uniquement les établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits à partir des plants de cannabis ayant une teneur en tétrahydrocannabinol (THC) supérieure à 0,3%. Le **secteur des Grossistes-marchands de cannabis** comprend uniquement les grossistes-marchands dont l'activité principale est le commerce de gros de cannabis brut et non transformé et de produits du cannabis. »

Comme plusieurs entreprises du secteur du cannabis exercent également des activités dans d'autres domaines, ces séries de données excluent un grand nombre de travailleurs et sous-estiment fortement le niveau réel d'emploi dans l'industrie. À titre d'exemple, la SQDC à elle seule compte environ 1 200 employés, ce qui illustre l'ampleur de l'emploi non capté par les données officielles.

En prenant en considération ces limites, nous pouvons tout de même jeter un coup d'œil au niveau d'emploi canadien dans ces deux secteurs depuis 2020 (Figure 9).

Les données présentent une croissance plutôt importante pour ces deux secteurs, passant de 2 700 emplois en 2020 à près de 6 000 en 2023, montrant que le niveau d'emploi a plus que doublé en 3 ans.

Figure 9. Évolution de l'emploi de l'industrie du cannabis (EERH) - Canada

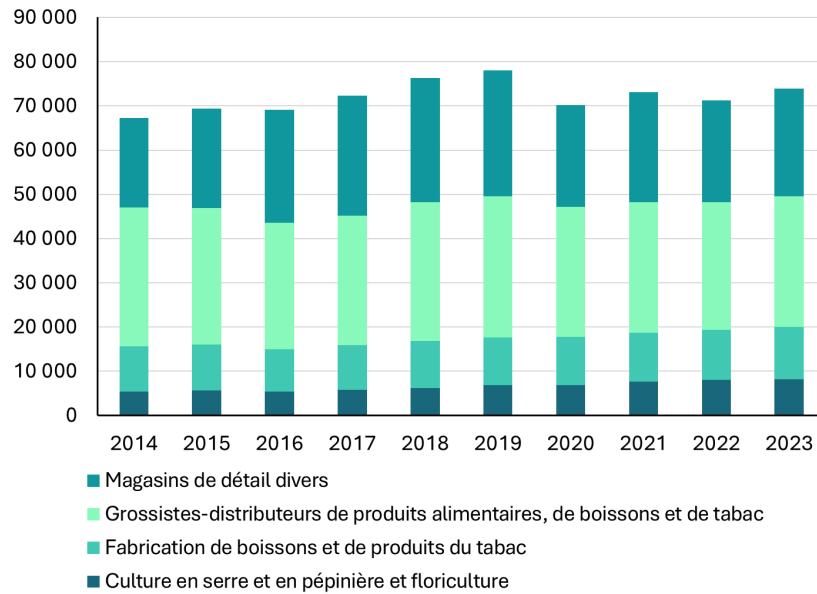


Source : Statistique Canada, Tableau 14-10-0202-01 (Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail).
Note : Le secteur de la fabrication de produit de cannabis comprend uniquement les établissements dont l'activité principale est la fabrication de produits à partir des plants de cannabis ayant une teneur en tétrahydrocannabinol (THC) supérieure à 0.3%. Le secteur des Grossistes-marchands de cannabis comprend uniquement les grossistes-marchands dont l'activité principale est le commerce de gros de cannabis brut et non transformé et de produits du cannabis.

Si l'on s'intéresse plutôt à certaines industries connexes à la production et à la vente de cannabis, il est possible d'obtenir des données pour le Québec via l'Enquête sur les mesures de la productivité du travail. Les secteurs des magasins de détail divers, incluant notamment les emplois de la SQDC, des grossistes-distributeurs de produits alimentaires, de boissons et de tabac, de la fabrication de boissons et de produits du tabac, ainsi que de la culture en serre, en pépinière et en floriculture, incluent tous des emplois liés de près ou de loin aux industries du cannabis.

La [Figure 10](#) montre l'évolution depuis 2014 du nombre d'emplois dans ces secteurs au Québec. Le nombre total d'emplois dans ces quatre industries est demeuré relativement stable, oscillant autour de 70 000, sans qu'une croissance marquée liée à la légalisation du cannabis en 2018 ne soit observée. Comme pour les précédents résultats, ces données ne permettent toutefois pas de dégager des constats directement pour l'industrie du chanvre industriel et du cannabis en raison d'une absence de granularité propre à ce secteur.

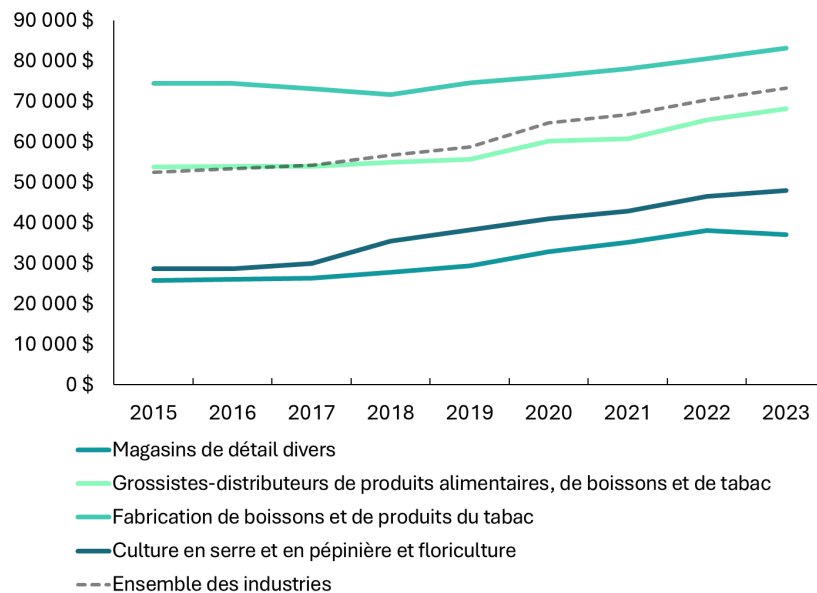
Figure 10. Emplois par industrie - Québec



Note : Mesures de la productivité du travail. Source : Statistique Canada, Tableau 36-10-0489-01.

Tout comme pour le niveau de PIB et d'emploi, la rémunération totale par emploi n'est pas disponible dans les secteurs liés directement au cannabis, mais l'est pour certains secteurs connexes. Les résultats à la [Figure 11](#) montrent que cette rémunération est inférieure à la moyenne de l'ensemble des industries pour ces secteurs, à l'exception de la fabrication de boissons et de produits du tabac, une tendance qu'on observe depuis 2015.

Figure 11. Rémunération totale par emploi - Québec



Note : Mesures de la productivité du travail. Source : Statistique Canada, Tableau 36-10-0489-01.

Les industries du cannabis comptent également près de 300 établissements au Québec, dont 206 avec employés (Tableau 1). Parmi celles-ci, plus de la moitié sont des détaillants de cannabis, attribuables directement aux succursales de la SQDC, tandis que 76 œuvrent dans la culture de cannabis sous abri. En date du 30 septembre 2024, le Québec compte 196 titulaires de licences de cannabis (standard, micro, de culture en pépinière et de vente à des fins médicales seulement) (Santé Canada, 2025). La majorité des établissements comptent moins de 10 employés, alors que celles ayant 50 employés et plus demeurent marginales.

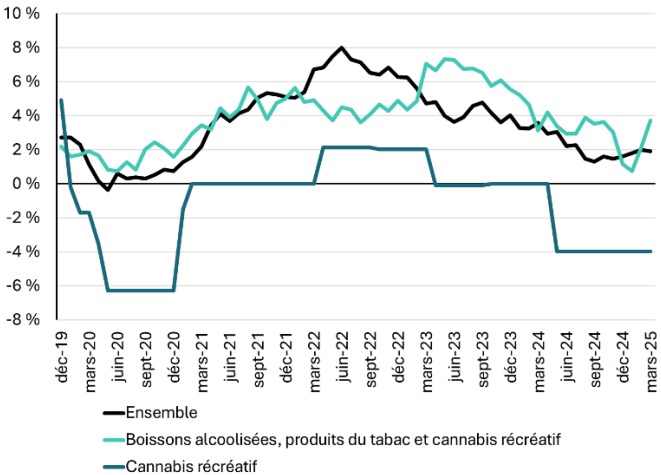
Tableau 1. Nombre d'établissements dans les industries du cannabis – Québec – Décembre 2024

	Culture de cannabis sous abri	Culture de cannabis en plein champ	Fabrication de produits du cannabis	Grossistes-marchands de cannabis	Détaillants de cannabis	Total, cannabis
Total, sans employés	57	7	10	1	1	76
Total, avec employés	76	7	15	1	107	206
1 à 4 employés	22	3	5	0	0	30
5 à 9 employés	16	3	4	1	78	102
10 à 19 employés	19	0	0	0	0	19
20 à 49 employés	11	1	1	0	29	42
50 à 99 employés	5	0	2	0	0	7
100 à 199 employés	2	0	2	0	0	4
200 à 499 employés	1	0	0	0	0	1
500 employés et plus	0	0	1	0	0	1

Source : Statistique Canada, tableaux 33-10-0764-01 et 33-10-0765-01

L'inflation des produits de cannabis au Québec a été nettement inférieure à celle observée pour le reste des produits au Québec depuis 2019. Comme le montre la Figure 12, les prix des produits de cannabis récréatif ont eu quelques périodes de baisse, une courte période de hausse et des périodes de stabilité entre 2019 et mars 2025. Ainsi, les prix des produits de cannabis ont tous diminué sur une base réelle depuis 2019.

Figure 12. Inflation par industrie - Québec



Source : Statistique Canada, Tableau 18-10-0004-01.

3.2. Revue de littérature

La revue de littérature a été réalisée de façon objective et indépendante à partir des références consultées, ce qui a permis de faire ressortir les constats suivants :

- le chanvre industriel et le cannabis sont des cultures à fort potentiel économique et environnemental,
- le marché du chanvre industriel et du cannabis au Canada est en mutation,
- des obstacles réglementaires freinent le développement du chanvre industriel et du cannabis au Québec,
- l'acceptabilité sociale du chanvre industriel et du cannabis influence leur développement,
- le chanvre industriel et le cannabis s'intègrent de plus en plus dans l'alimentation et les produits de bien-être; et
- le béton de chanvre présente des avantages écoénergétiques sous-estimés.

3.2.1.Économie

Constat # 1 : Le chanvre industriel et le cannabis sont des cultures à fort potentiel économique et environnemental

Depuis la légalisation du cannabis en 2018, l'industrie du chanvre industriel et du cannabis a connu une croissance soutenue, et cette tendance devrait se poursuivre avec l'émergence de nouveaux secteurs d'application, comme la construction, le textile, et les produits alimentaires (Savignac, 2023; Innofibre, 2020). La [Figure 13](#) illustre plusieurs exemples d'utilisation du chanvre industriel et du cannabis dans ces secteurs, mettant en évidence son potentiel en tant que matériau durable et polyvalent.

Figure 13. Les applications du chanvre industriel et du cannabis



Source : Mongioví, C., & Crini, G. (2024). *Le chanvre : de la plante aux applications*

Le chanvre industriel et le cannabis se distinguent par leurs avantages écologiques, notamment leurs capacités à capturer le CO₂ et leurs faibles empreintes écologiques, contribuant ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la régénération des sols (Savignac, 2023; Innofibre, 2020). En outre, le chanvre industriel et le cannabis offrent des perspectives économiques intéressantes, avec des applications dans les écomatériaux, l'alimentation, et les produits pour animaux. Ils contribuent aussi à l'économie circulaire et durable (Innofibre, 2020; Agriculture et Agroalimentaire Canada, 2025).

Une étude de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED, 2024) met en évidence que les exportations mondiales de produits à base de chanvre industriel sont largement sous-estimées en raison des divergences entre les classifications internationales et nationales. Cela limite la capacité des décideurs à exploiter pleinement le potentiel économique et durable du chanvre industriel, notamment dans des secteurs comme les biocarburants, les textiles et l'automobile. En 2022, la valeur des exportations mondiales annuelles de graines de chanvre industriel et de leurs sous-produits s'élevait à environ 111 M\$ US, un niveau similaire à celui de 2019, après avoir atteint un pic de plus de 140 M\$ US en 2020.

Le marché mondial du chanvre industriel connaît une forte croissance, avec des prévisions indiquant une augmentation de la taille du marché de 3,04 G\$ US en 2025 à près de 6,67 G\$ US d'ici 2030, avec une croissance annuelle projetée avoisinant les 17 % (Mordor Intelligence, 2024).

✦ Une opportunité stratégique pour le Québec

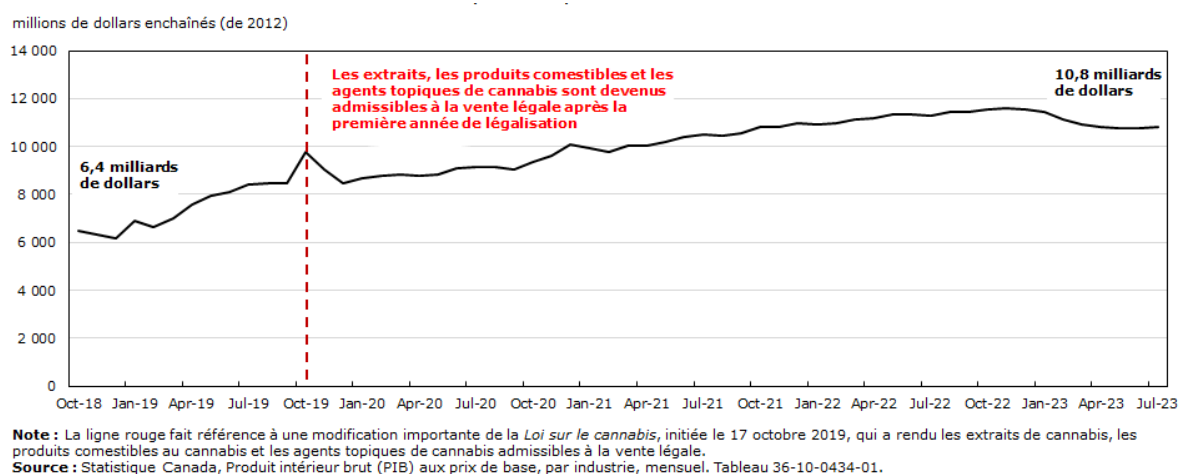
Cette croissance du chanvre industriel et du cannabis, soutenue par une forte demande dans des secteurs variés, présente une opportunité importante pour le Québec de se positionner comme un acteur clé sur les marchés internationaux, notamment grâce à sa capacité agricole et à l'évolution de la réglementation favorisant la circularité et les produits écologiques.

Constat # 2 : Le marché du chanvre industriel et du cannabis au Canada est en mutation

Le marché du chanvre industriel et du cannabis au Canada connaît une transformation marquée depuis la légalisation en 2018. Bien que la vente de cannabis ait connu une croissance rapide, atteignant 4,5 G\$ en 2022, des signes de ralentissement apparaissent en 2023, comme illustrés à la [Figure 14](#) (Statistique Canada, 2023)⁴.

⁴ Les résultats de la figure 14 proviennent d'une étude publiée par Statistique Canada en 2023. Au moment de rédiger ces lignes, les données sur le PIB du secteur du cannabis au Canada sont disponibles jusqu'en mars 2025 et, ce, en dollars enchaînés de 2017, ce qui entraîne un écart de niveau entre le PIB illustré dans la figure 14 et les données plus récentes. En mars 2025, le PIB du secteur du cannabis autorisé et non autorisé, exprimé en dollars enchaînés 2017, s'élevait à 8 G\$. À titre de comparaison, le seul secteur du cannabis autorisé représentait environ les trois quarts de ce montant.

Figure 14. Produit intérieur brut du secteur du cannabis, Canada, 2018 à 2023



Le gouvernement du Canada a également enregistré des revenus fiscaux significatifs issus du cannabis, atteignant 15,1 G\$ entre 2018 et 2021.

Une étude menée par Deloitte (2021) sur l'impact économique du secteur canadien du cannabis confirme cette tendance, en mettant en lumière une croissance constante des revenus du cannabis, avec 11 G\$ en ventes totales depuis la légalisation. Toutefois, cette croissance soutenue des premières années semble aujourd'hui ralentir, marquant une nouvelle phase de maturité du marché.

En parallèle, les produits de cannabis 2.0, tels que les comestibles et les concentrés, peinent à attirer une clientèle fidèle, et les taxes élevées sur le cannabis récréatif nuisent à la rentabilité du secteur (EY, 2020). Ce contexte démontre l'importance de réformes fiscales et réglementaires pour soutenir la croissance durable du marché.

✦ Évolution du marché du chanvre industriel et du cannabis : Implications pour le Québec

Le marché du chanvre industriel et du cannabis au Canada entre dans une phase de maturité, marquée par un ralentissement de la croissance. Pour l'industrie du chanvre industriel et du cannabis au Québec, cela implique la nécessité d'innover, de diversifier les produits et de réformer les politiques fiscales afin de maintenir une croissance durable et compétitive.

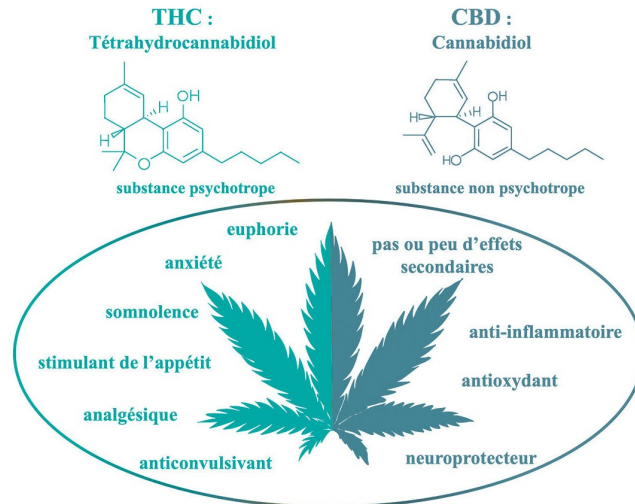
3.2.2. Réglementation

Constat # 3 : Des obstacles réglementaires freinent le développement du chanvre industriel et du cannabis au Québec

La réglementation stricte du chanvre industriel au Canada constitue un frein important à son développement. Bien que cette culture soit de plus en plus reconnue pour ses vertus écologiques, économiques et ses multiples applications dans des secteurs comme la construction, les textiles et l'alimentation (Savignac, 2023), la réglementation fédérale reste trop rigide. Le cadre légal canadien distingue juridiquement le chanvre industriel du cannabis, mais encadre néanmoins de

façon stricte les produits dérivés du chanvre industriel, au même titre que ceux issus du cannabis, malgré sa faible teneur en THC (le composé psychotrope) et sa concentration élevée en CBD (un composé non psychotrope aux usages variés). Voir [Figure 15](#) pour les effets différents des cannabinoïdes, THC et CBD.

Figure 15. Effets des cannabinoïdes THC et CBD



Source : Mongioví, C., & Crini, G. (2024). *Le chanvre : de la plante aux applications*

Cette situation limite l'innovation et le développement des produits à base de chanvre industriel et de cannabis au Québec et ailleurs au Canada, alors même que le potentiel de marché est notable, comme en témoigne son application aux écomatériaux à la [Figure 16](#).

Figure 16. Le chanvre industriel dans la construction et l'isolation



Source : Mongioví, C., & Crini, G. (2024). *Le chanvre : de la plante aux applications*

Les défis réglementaires ne se limitent pas seulement à la culture et la transformation du chanvre industriel, mais touchent également ses usages dans des produits comme le CBD. Bien que non psychoactif, le CBD est soumis à des réglementations qui compliquent sa commercialisation, notamment dans les secteurs alimentaires et cosmétiques. Cette situation contraste avec des marchés étrangers, mais situés tout près de nous, notamment au Vermont où des réglementations plus souples ont permis un développement rapide de la filière du chanvre industriel (Savignac, 2023). En conséquence, le Québec perd des opportunités économiques et environnementales, malgré des initiatives locales prometteuses, comme les isolants en chanvre industriel produits dans la région de l'Asbestos (Duchaine, 2021). Pour surmonter ces obstacles, plusieurs experts recommandent d'entreprendre des démarches pour assouplir la législation fédérale relative au chanvre industriel et créer un environnement plus favorable à l'innovation durable dans cette filière (Savignac, 2023).

✦ **Obstacles réglementaires au développement du chanvre industriel au Québec**

Bien que le cadre légal canadien distingue le chanvre industriel du cannabis, les produits dérivés sont encadrés strictement. Cette approche freine le développement du secteur, malgré son fort potentiel écologique et économique. Une révision des règles fédérales permettrait de stimuler l'innovation et les retombées économiques locales.

Constat # 4 : L'acceptabilité sociale du chanvre industriel et du cannabis influence le développement du secteur

L'acceptabilité sociale du chanvre industriel et du cannabis joue un rôle déterminant dans le développement de ces filières. Elle touche à la fois la reconnaissance du cannabis médical comme traitement légitime et la manière dont les produits à base de chanvre industriel sont perçus dans l'espace public. Dans les deux cas, les perceptions sociales façonnent l'opinion publique, influencent l'accès aux produits et conditionnent les débouchés économiques (Innofibre, 2020).

Cette acceptabilité sociale revêt une importance particulière dans le cas du cannabis médical, où la reconnaissance de sa légitimité comme traitement influe directement sur sa prescription par les professionnels de la santé et son recours par les patients. Or, malgré cette reconnaissance croissante, une étude menée par Balneaves et coll. (2023) révèle que de nombreux patients canadiens continuent de se procurer leur cannabis médical en dehors du système officiel, en combinant le programme médical, le marché récréatif et le marché illicite. Les résultats mettent en lumière plusieurs obstacles à l'accès au cannabis médical réglementé, notamment des coûts plus élevés et un manque de soutien de la part du corps médical. Cette situation engendre des risques liés à l'utilisation de produits non certifiés, soulignant la nécessité d'un encadrement plus clair et cohérent.

De plus, la promotion de produits à base de chanvre industriel peut semer la confusion chez les consommateurs, en particulier parce que ces produits partagent une apparence à ceux du cannabis récréatif, dont la promotion est strictement interdite au Québec. Cette ressemblance visuelle ou symbolique — par exemple, l'usage de la feuille de cannabis, pourtant interdite — peut brouiller la frontière perçue entre ces deux catégories de produits. Cette ambiguïté complique les

efforts d'encadrement et soulève des préoccupations quant à la perception du public (Association pour la santé publique du Québec, 2020).

Bien que la *Loi encadrant le cannabis* au Québec (chapitre X, articles 47 à 57) encadre strictement la promotion et la publicité du cannabis sur son territoire, ces restrictions ne s'appliquent pas, pour l'instant, au marché fédéral du cannabis thérapeutique. Comme le précise l'article 3 de cette loi : « À l'exception du chapitre IV, la présente loi ne s'applique pas au cannabis dont la production et la possession pour des fins médicales sont régies en vertu de la réglementation fédérale ni au chanvre industriel [...], dans la mesure où les activités visées sont exercées conformément à cette réglementation » (Légis Québec, 2018).

Ainsi, bien que le Québec ait constitutionnellement la compétence pour réglementer la publicité sur son territoire⁵, la prérogative fédérale est respectée, permettant une certaine promotion du chanvre industriel, ce qui contribue à l'ambiguïté réglementaire actuelle. Cette situation peut porter à confusion : certaines pratiques promotionnelles associées au chanvre industriel peuvent être perçues comme une promotion indirecte du cannabis récréatif, brouillant ainsi la distinction pour les consommateurs et complexifiant les efforts d'encadrement et d'acceptabilité soci

✦ **L'acceptabilité sociale du chanvre industriel et du cannabis au Québec**

L'acceptabilité sociale reste un frein important au développement du chanvre industriel et du cannabis au Québec. Dans le cas du cannabis médical, le manque de reconnaissance de sa légitimité comme traitement par certains professionnels de la santé, combiné à des coûts élevés, pousse de nombreux patients vers des sources non certifiées. Pour le chanvre industriel, la ressemblance visuelle avec le cannabis récréatif – dont la promotion est interdite – peut créer de la confusion dans l'espace public, nuisant à son développement et à sa perception.

3.2.3. Innovation

Constat # 5 : Le chanvre industriel et le cannabis s'intègrent de plus en plus dans l'alimentation et les produits de bien-être

Le chanvre industriel et le cannabis trouvent de plus en plus leur place dans l'alimentation et les produits de bien-être. Les graines de chanvre industriel, l'huile et la farine sont désormais des ingrédients populaires dans une variété de produits alimentaires, allant des barres énergétiques aux boissons fonctionnelles, en raison de leurs bienfaits nutritionnels (Innofibre, 2020). Le rapport du Conseil national de recherches Canada (CNRC, 2019) souligne d'ailleurs que la demande pour des protéines végétales, comme celles issues du chanvre industriel et du cannabis, connaît une croissance rapide, soutenue par l'intérêt croissant pour les alternatives aux protéines animales.

⁵ L'article 48, 3e alinéa de la Loi encadrant le cannabis (Québec) précise : « Le gouvernement peut, par règlement, préciser les normes en matière de promotion. »

De plus, le marché des produits à base de chanvre industriel et de cannabis, notamment pour le bien-être, connaît une forte demande en raison de ses propriétés reconnues, comme leur capacité à réduire l'inflammation et favoriser la santé digestive (Cerino et coll., 2021).

L'intégration du chanvre industriel et du cannabis dans les produits de bien-être s'élargit également, avec une utilisation croissante dans des huiles, des crèmes et d'autres produits cosmétiques. Le CBD est de plus en plus recherché pour ses effets bénéfiques potentiels sur l'anxiété, le stress et la douleur, même si la réglementation fédérale du CBD reste un défi pour l'expansion de cette industrie (Savignac, 2023). Parallèlement, l'essor des produits pour animaux, comme les extraits de chanvre et les huiles, reflète un intérêt croissant pour des solutions naturelles et fonctionnelles dans le domaine de la santé animale (Agriculture et Agroalimentaire Canada, 2025).

✦ **Le potentiel du chanvre industriel et du cannabis au Québec : alimentation et bien-être**

Le chanvre industriel et du cannabis offrent un potentiel de croissance important au Québec. Leurs propriétés nutritionnelles et leurs utilisations croissantes dans les produits cosmétiques et pour animaux, en font des ressources clés. Toutefois, des défis réglementaires limitent leur développement, malgré un marché prometteur.

3.2.4. Environnement

Constat # 6 : Le béton de chanvre présente des avantages énergétiques sous-estimés

Le béton de chanvre, un matériau de construction écologique, présente des avantages énergétiques sous-estimés. Utilisé dans la construction de bâtiments, ce matériau se distingue par sa capacité à stocker du CO₂ et à réduire les besoins en chauffage. Une étude réalisée par Cerema (2021) révèle que 30 cm de béton de chanvre permettent de réduire de 20 kWh/m²/an les besoins en chauffage, une performance comparable à celle de 22 cm de laine de chanvre. Ce matériau est capable de maintenir une température intérieure stable en amortissant les variations thermiques, ce qui réduit significativement les coûts énergétiques des bâtiments sur le long terme.

L'impact environnemental positif du béton de chanvre est également lié à son faible besoin en énergie pour sa production et son faible impact sur les ressources naturelles. Le béton de chanvre est principalement composé de chanvre, de liants et d'eau, ce qui en fait un produit durable qui nécessite peu d'énergie lors de sa fabrication. En plus de sa capacité à séquestrer du CO₂, il contribue également à la régénération des sols, ce qui le positionne comme une alternative écologique aux matériaux de construction traditionnels. Selon l'étude d'Innofibre (2020), cette capacité du chanvre à réduire l'empreinte carbone est en ligne avec d'autres applications du chanvre industriel, qui se positionne comme un atout pour la transition énergétique. De plus, Mongiovi et Crini (2024) soulignent que le chanvre industriel renforce la transition écologique grâce à ses bénéfices environnementaux, notamment son bilan carbone négatif et son rôle dans la dépollution des sols. Pourtant, malgré ces avantages, le béton de chanvre n'a pas encore atteint

son plein potentiel en raison d'un manque de reconnaissance et de promotion de ses bienfaits énergétiques et environnementaux.

✦ **Le béton de chanvre : un atout écologique sous-exploité**

Le béton de chanvre possède des propriétés énergétiques et environnementales prometteuses, comme la réduction des besoins en chauffage et la séquestration du CO₂. Ce matériau durable offre un fort potentiel pour appuyer la transition écologique au Québec, mais demeure peu reconnu et sous-utilisé.

3.3. Résultats d'enquête

La prochaine section présente les résultats de l'enquête menée auprès des acteurs de l'industrie du chanvre industriel et du cannabis. Cette démarche visait à mieux comprendre leur profil, leurs activités et les enjeux rencontrés, afin d'alimenter l'analyse économique du secteur au Québec. D'abord, les résultats des répondants (n = 47) sont présentés. Par la suite, pour le calcul des retombées économiques, une extrapolation est réalisée en vue de représenter l'ensemble de l'industrie.

Le portrait des répondants à l'enquête (voir [Tableau 2](#)) révèle une industrie diversifiée, avec une prédominance d'acteurs œuvrant dans les secteurs manufacturier (57,4 %) et primaire (51,1 %)⁶. Certains répondants sont également présents dans le secteur tertiaire (29,8 %) et dans d'autres domaines comme les laboratoires ou les centres de recherche (25,5 %).

Sur le plan de l'emploi, les tailles d'organisations varient : 40,5 % des organisations emploient moins de 10 personnes en équivalent-temps-complet (ETP), tandis que 35,7 % en comptent plus de 30. L'enquête a également permis de collecter des informations sur 55 établissements. C'est plus de 85 % de l'échantillon qui compte un seul lieu physique, alors que quelques entreprises en comptent 2 ou plus.

La majorité des répondants (67,6 %) déclarent un chiffre d'affaires inférieur à 10 M\$, bien que près du quart (24,3 %) gagnent plus de 15 M\$. Ce portrait illustre à la fois la diversité et la maturité croissante d'un écosystème économique en développement.

⁶ Certaines entreprises évoluent dans plus d'un secteur.

Tableau 2. Portrait d'organisations répondantes

	n	%		n	%
<i>Nombre d'organisations par secteur d'activité *</i>			<i>Nombre d'établissements</i>		
Total	47	-	Total	55	-
Primaire	24	51,1%	1 établissement	40	85,1%
Manufacturier	27	57,4%	2 établissements et plus	7	14,9%
Secteur tertiaire	14	29,8%			
Autres industries **	12	25,5%	<i>Revenus **** (n = 37)</i>		
<i>Nombre d'emplois en ETP (n = 42)***</i>			Moins de 2 M \$	12	32,4%
Moins de 10	17	40,5%	2 À 5 M \$	6	16,2%
10 à 19,99	6	14,3%	5 à 10 M \$	7	18,9%
20 à 29,99	4	9,5%	10 à 15 M \$	3	8,1%
Plus de 30	15	35,7%	Plus de 15 M \$	9	24,3%

Note : * une organisation peut être active dans plus d'un secteur, la somme est supérieure au total. ** Les autres industries incluent notamment des laboratoires et des centres de recherches. *** ETP ; emplois en équivalent-temps complet. **** Inclut uniquement les revenus provenant des activités liées au chanvre industriel et/ou au cannabis.

Le **Tableau 3** présente les types de produits offerts par les répondants. En moyenne, chacun déclare offrir deux catégories de produits. La majorité (62,2 %) propose du cannabis récréatif contenant du THC. Viennent ensuite les produits médicaux à base de THC (31,1 %) et les produits récréatifs sans THC (22,2 %).

Moins d'un cinquième des organisations offrent des produits à visée médicale sans THC (13,3 %), des produits de soins personnels, agroalimentaires ou des équipements liés à la culture et à la transformation (chacun à 8,9 %).

Enfin, un plus petit nombre d'organisations offrent des produits industriels ou des produits pharmaceutiques, pour animaux ou textiles (6,7 % chacun). Notons également que plus du quart des répondants (26,7 %) mentionnent d'autres types de produits (emballages et des services de recherche et développement), ce qui souligne la diversité des activités dans le secteur.

Tableau 3. Catégories de produits offerts (n = 47)

	n	%
<i>Produits offerts par organisation - moyenne</i>	2,0	-
Produits de cannabis récréatif avec THC	28	62,2%
Produits de cannabis à des fins médicales avec THC	14	31,1%
Produits de cannabis récréatif sans THC (0,3 % ou moins de THC)	10	22,2%
Produits de cannabis à des fins médicales sans THC (0,3 % ou moins de THC)	6	13,3%
Produits de soins personnels	4	8,9%
Produits agroalimentaires	4	8,9%
Équipements et fournitures pour la culture et la transformation	4	8,9%
Produits industriels	3	6,7%
Produits pharmaceutiques, pour animaux et textiles	3	6,7%
Autre(s) *	12	26,7%

Note : * les autres produits incluent notamment des emballages et des services de recherche et développement.

La Figure 17 illustre la répartition des revenus des activités liées au chanvre industriel et/ou cannabis, en excluant les 10e et 90e percentiles pour éviter que les valeurs extrêmes n'influencent la distribution (le 10e percentile se situe à 473 600 \$, tandis que le 90e percentile atteint 32 M\$). Cela permet d'obtenir une vue plus fidèle des revenus typiques, en excluant les répondants aux revenus exceptionnellement élevés ou faibles qui pourraient fausser l'analyse et la moyenne. Les revenus cumulés de l'échantillon s'élèvent à 468,4 M\$. La moyenne par répondant s'établit à 4,3 M\$, tandis que la médiane est de 2,3 M\$, indiquant la variabilité des revenus gagnés à ce montant.

Figure 17. Répartition des revenus totaux - excluant les 10e et 90e percentiles

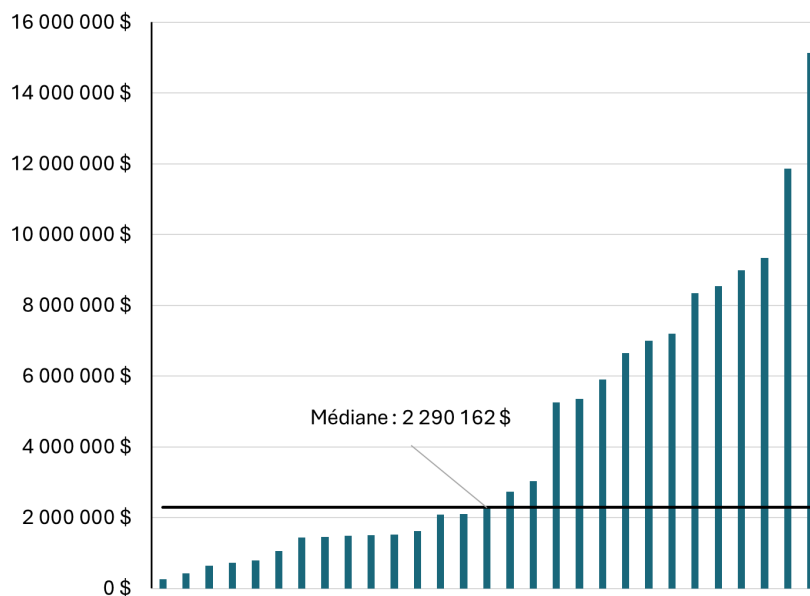
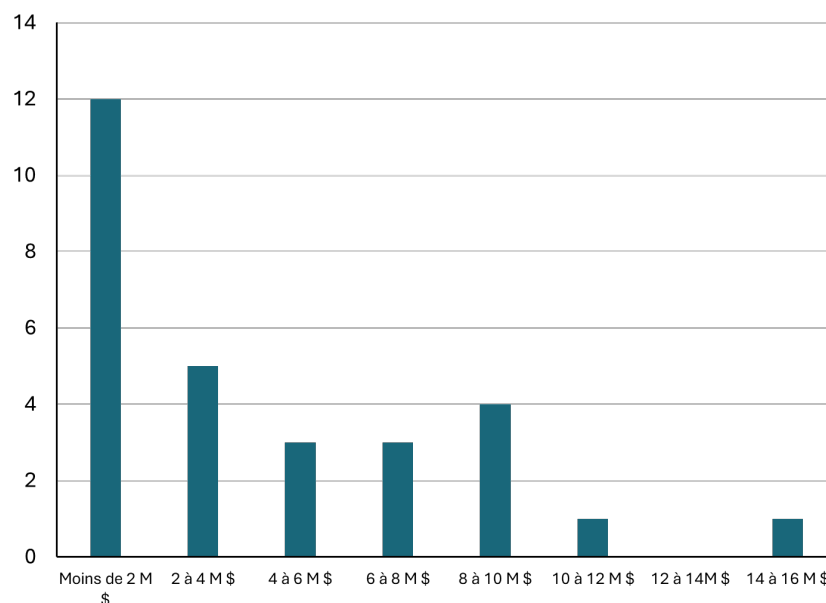


Figure 18. Répartition des revenus - excluant les 10e et 90e percentiles (n = 29)



Cette répartition des revenus, fondée sur les réponses de 29 participants, offre un aperçu indiquant que le secteur du chanvre industriel et du cannabis au Québec est majoritairement composé de petites et moyennes structures, avec une nette majorité générant moins de 10 M\$ de revenus annuels.

Toutefois, comme l'échantillon (n = 29) ne couvre pas l'ensemble de l'industrie, ces résultats doivent être interprétés avec prudence et considérés comme une tendance possible plutôt qu'un diagnostic exhaustif.

La présence marquée dans la tranche « moins de 2 M\$ » reflète un tissu entrepreneurial encore jeune. Il convient également de noter que cette tranche comprend des services de recherche et développement, pour lesquels la génération de revenus n'est pas nécessairement l'objectif principal.

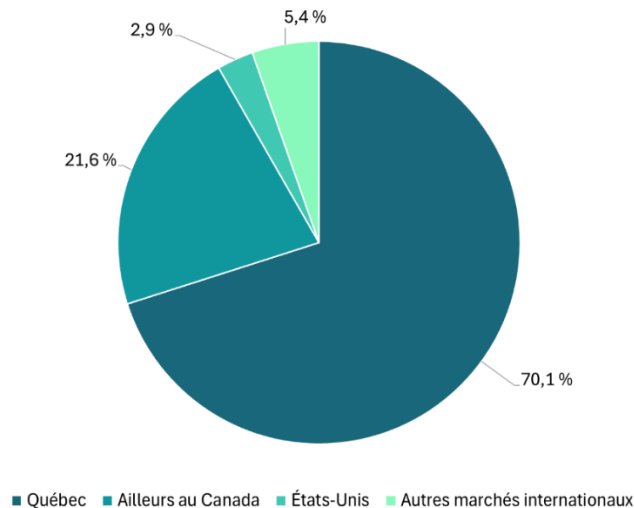
La faible représentation dans les tranches de revenus plus élevées indique que peu d'organisations ont atteint une taille importante ou une capacité de marché significative. Cela peut être lié à la jeunesse de l'industrie, aux barrières réglementaires, ou par exemple à un accès limité au financement et à la distribution à grande échelle.

La répartition des revenus selon la provenance (Figure 19) démontre la portée commerciale des organisations québécoises du chanvre industriel et du cannabis. On observe une forte concentration des revenus sur le marché québécois, qui représente en moyenne 70,1 % du chiffre d'affaires. Cette prédominance du marché québécois s'explique en partie par le rôle exclusif de la SQDC dans la gestion de la distribution du cannabis sur le territoire, ce qui limite les opportunités de vente par d'autres canaux. Les autres provinces canadiennes constituent le deuxième marché en importance avec 21,6 % des revenus.

Cette prépondérance des marchés locaux et nationaux (91,7 % des revenus) indique que l'industrie demeure essentiellement ancrée au Canada. La présence relativement limitée sur les marchés internationaux, avec seulement 2,9 % des revenus provenant des États-Unis et 5,4 %

d'autres marchés internationaux, illustre les défis d'expansion auxquels font face les entreprises du secteur. Entre autres, ce n'est que 32,4 % (n = 12) des organisations qui ont des revenus provenant d'exportations hors Canada.

Figure 19. Répartition des revenus selon la provenance (n = 37)



Le **Tableau 4** **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** présente des statistiques descriptives sur les emplois en équivalent temps plein (ETP) des répondants de l'enquête. Les organisations sondées cumulent un total de 1 704 ETP, ce qui correspond à une moyenne de 41 ETP par organisation. Toutefois, la médiane est significativement plus faible (15 ETP), et les percentiles indiquent une forte hétérogénéité : 10 % des entreprises comptent un seul ETP, alors que 10 % en regroupent 100 ou plus. Cette variabilité témoigne de la diversité des tailles et des capacités d'opération des organisations du secteur.

La ventilation des ETP selon les catégories d'emploi révèle que la majorité des postes sont occupés par du personnel de production, avec 1 140 ETP au total, soit une moyenne de 27 ETP par organisation. Cela reflète la nature fortement opérationnelle des activités de culture et de transformation du chanvre industriel et du cannabis. En comparaison, les cadres ou gestionnaires représentent 281 ETP (moyenne de 7), tandis que le personnel administratif en regroupe 222 (moyenne de 5). La catégorie « Autre(s) », qui pourrait inclure des postes spécialisés (p. ex. : recherche, contrôle de qualité, logistique), demeure marginale avec seulement 60 ETP.

Tableau 4. Statistiques descriptives des emplois en équivalent-temps plein (n = 42)

	Total	Moyenne	Médiane	10e percentile	90e percentile
Total	1 704	41	15	1	100
Cadres / gestionnaires	281	7	3	0	13
Personnel de production	1 140	27	8	0	65
Personnel administratif	222	5	2	0	14
Autre(s)	60	1	0	0	2

Le **Tableau 5** présente les statistiques descriptives de la rémunération (n = 41). Le total de la masse salariale cumulée pour ces organisations s'élève à un peu plus de 104,1 M\$. En

moyenne, chaque organisation consacre environ 2,54 M\$ à la rémunération de ses employés. Toutefois, la médiane – soit le point milieu de la distribution – est beaucoup plus faible, à 834 k\$, indiquant que quelques grandes organisations avec des masses salariales élevées tirent la moyenne vers le haut. L'écart entre le 10e percentile (115,5 k\$) et le 90e percentile (6,53 M\$) témoigne également de cette disparité entre les organisations, certaines ayant une masse salariale très modeste, tandis que d'autres gèrent des effectifs plus importants ou mieux rémunérés.

La seconde ligne du tableau présente les données de rémunération par ETP, ce qui permet une comparaison plus fine entre les organisations indépendamment de leur taille. En moyenne, la rémunération annuelle par ETP est de 107,3 k\$, ce qui indique une présence importante de postes qualifiés ou spécialisés dans l'industrie. La médiane se situe à 61 k\$, indiquant que la moitié des organisations versent un salaire annuel moyen par ETP inférieur à ce montant. Là encore, l'écart entre le 10e percentile (39,4 k\$) et le 90e percentile (100 k\$) met en lumière des différences notables dans les conditions salariales au sein du secteur.

Tableau 5. Statistiques descriptives de la rémunération (n = 41)

	Total	Moyenne	Médiane	10e percentile	90e percentile
Total	104 124 284 \$	2 539 617 \$	834 029 \$	115 500 \$	6 534 849 \$
Par ETP	-	107 257 \$	60 985 \$	39 407 \$	100 000 \$

Le [Tableau 6](#) présente un portrait des fournisseurs identifiés par les répondants de l'enquête, selon leur secteur d'activité et leur région administrative.

Les fournisseurs sont principalement actifs dans le secteur primaire et dans les services, incluant le commerce, représentant chacun 72,3 % des cas. Une part importante intervient aussi dans le conditionnement et la distribution (66,0 %), tandis que plus de la moitié (55,3 %) sont actifs dans la transformation et la production.

Les fournisseurs sont largement concentrés dans certaines régions administratives, notamment Montréal (68,1 %), Laval (40,4 %), la Montérégie (38,3 %) et l'Estrie (31,9 %). Des présences notables sont également observées dans les Laurentides (27,7 %), Lanaudière (23,4 %), le Centre-du-Québec (23,4 %) et la Capitale-Nationale (17 %). En revanche, des régions plus éloignées comme le Nord-du-Québec (4,3 %), l'Abitibi-Témiscamingue (6,4 %) ou la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (8,5 %) comptent proportionnellement moins de fournisseurs.

Ce portrait met en lumière un écosystème de fournisseurs diversifié, mais géographiquement concentré, suggérant une dépendance accrue des entreprises de chanvre industriel et de cannabis aux fournisseurs situés dans les grands centres urbains, ce qui peut soulever des enjeux d'accessibilité ou de logistique pour les organisations installées en régions éloignées.

Tableau 6. Portrait de l'activité des organisations auprès des fournisseurs du Québec (n = 47)

	n	%
<i>Par secteur d'activité</i>		
Secteur primaire	34	72,3%
Transformation et production	26	55,3%
Conditionnement et distribution	31	66,0%
Services, incluant commerce	34	72,3%
<i>Par région administrative</i>		
Abitibi-Témiscamingue	3	6,4%
Bas-Saint-Laurent	3	6,4%
Chaudière-Appalaches	5	10,6%
Capitale-Nationale	8	17,0%
Centre-du-Québec	11	23,4%
Côte-Nord	4	8,5%
Estrie	15	31,9%
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	4	8,5%
Lanaudière	11	23,4%
Laurentides	13	27,7%
Laval	19	40,4%
Mauricie	5	10,6%
Montréal	18	38,3%
Montréal	32	68,1%
Nord-du-Québec	2	4,3%
Outaouais	6	12,8%
Saguenay-Lac-Saint-Jean	8	17,0%

Note : Les organisations peuvent avoir de l'activité auprès de fournisseurs dans plus d'un secteur d'activité et plus d'une région administrative. La somme est donc supérieure à 47.

Le **Tableau 7** présente des statistiques descriptives liées aux fournisseurs, selon le nombre de fournisseurs et les dépenses associées.

En moyenne, chaque organisation collabore avec 50 fournisseurs, bien que la médiane soit de 11, ce qui révèle une forte variabilité entre les organisations. Le 10e percentile indique que certains acteurs comptent aussi peu que deux fournisseurs, tandis qu'à l'autre extrémité, les 10 % les plus dotés en fournisseurs en mobilisent jusqu'à 138.

Les dépenses totales auprès des fournisseurs s'élèvent à environ 76,5 M\$ pour l'ensemble des répondants. En moyenne, chaque organisation dépense 2,3 M\$ par année auprès de ses fournisseurs, bien que la médiane se situe à 1 M\$, soulignant encore une fois une concentration des dépenses parmi quelques organisations. Les 10 % qui dépensent le moins allouent moins de 91 060 \$, tandis que les 10 % les plus dépensiers consacrent près de 5,9 M\$.

En ce qui concerne les dépenses par fournisseur, la moyenne est de 145 783 \$, mais la médiane est nettement inférieure, à 39 202 \$, ce qui indique que quelques fournisseurs reçoivent des

montants beaucoup plus importants que les autres. Les 10 % inférieurs reçoivent moins de 18 951 \$ par an, tandis que les 10 % supérieurs peuvent obtenir jusqu'à 356 250 \$.

Ce tableau met en évidence la variabilité des relations fournisseurs dans ce secteur : certaines organisations s'appuient sur un grand nombre de fournisseurs avec des dépenses élevées, alors que d'autres ont un réseau plus restreint et des montants plus modestes. Cela peut refléter la diversité des modèles d'affaires, de tailles d'organisations et de chaînes d'approvisionnement.

Tableau 7. Statistiques descriptives de l'activité des organisations auprès des fournisseurs du Québec (n = 33)

	Total	Moyenne	Médiane	10e percentile	90e percentile
Nombre de fournisseurs	-	50	11	2	138
Dépenses totales	76 477 836 \$	2 317 510 \$	1 000 000 \$	91 060 \$	5 910 000 \$
Dépenses par fournisseurs	-	145 783 \$	39 202 \$	18 951 \$	356 250 \$

Le [Tableau 8](#) présente les statistiques descriptives des investissements réalisés depuis 2019 pour 47 répondants. Les données sont ventilées par année et incluent des indicateurs clés tels que les totaux d'investissements, les moyennes, les médianes, les percentiles à 10 % et 90 %, pour les organisations ayant fait un investissement ainsi que pour toutes les organisations, indépendamment de leur participation.

Les investissements totaux réalisés chaque année sont indiqués en dollars canadiens, avec des montants variant de 18,1 M\$ à 40,7 M\$ en 2019. Une tendance générale à la baisse est observable au cours de la période, bien qu'une légère hausse ait été enregistrée en 2022 (21,1 M\$) par rapport à 2021, suivie d'une nouvelle baisse en 2024.

Les données pour les organisations ayant investi (n = 30) montrent une diminution de l'investissement moyen au fil des ans, avec une moyenne de 1,4 M\$ en 2019, diminuant à 639,4 k\$ en 2024. La médiane reste à zéro dans les premières années, sauf en 2022 où elle atteint 150 k\$, indiquant une part importante d'entreprises n'ayant pas investi cette année-là. Les percentiles à 10 % montrent qu'une proportion significative d'organisations a investi zéro dollar dans plusieurs années, tandis que les percentiles à 90 % révèlent que les investissements les plus élevés ont fluctué considérablement, atteignant un sommet de 5,1 M\$ en 2019.

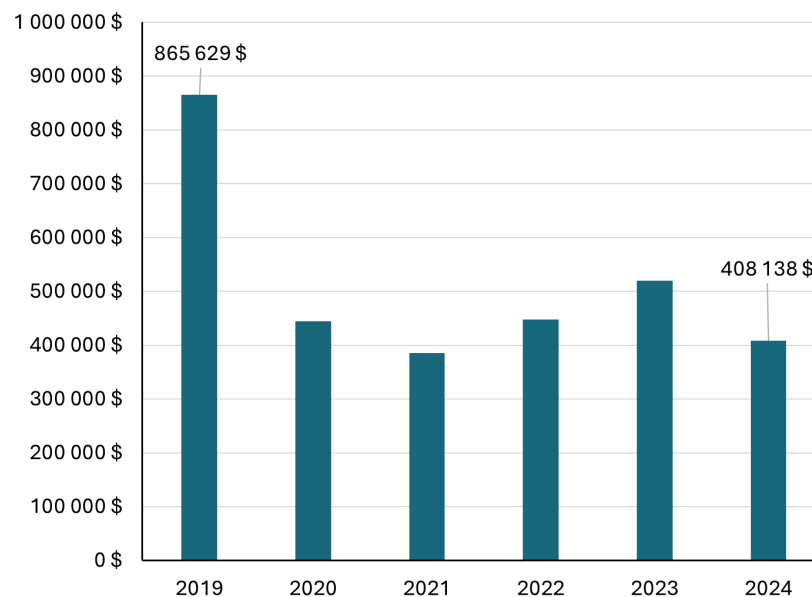
Les données pour toutes les organisations, y compris celles n'ayant pas investi, montrent des moyennes nettement plus faibles que celles des acteurs ayant fait des investissements. Par exemple, la moyenne des investissements pour toutes les organisations était de 865 629 \$ en 2019 et de 408 138 \$ en 2024. Les médianes restent à zéro jusqu'en 2024, et les percentiles à 10 % montrent qu'une grande proportion des organisations n'ont effectué aucun investissement.

Ce tableau reflète une dynamique intéressante dans l'industrie du chanvre industriel et du cannabis. Les organisations ayant investi ont montré une tendance à l'augmentation des investissements en 2022 et 2023, bien que les moyennes générales aient diminué après 2019. De nombreuses organisations restent réticentes à investir, comme l'indiquent les valeurs de la médiane et des percentiles à 10%. Les résultats soulignent également les disparités entre les organisations qui investissent et celles qui ne le font pas, suggérant qu'une part importante d'entre elles n'a pas encore franchi le pas pour investir, malgré le dynamisme de l'industrie.

Tableau 8. Statistiques descriptives des investissements effectués depuis 2019 (n = 47)

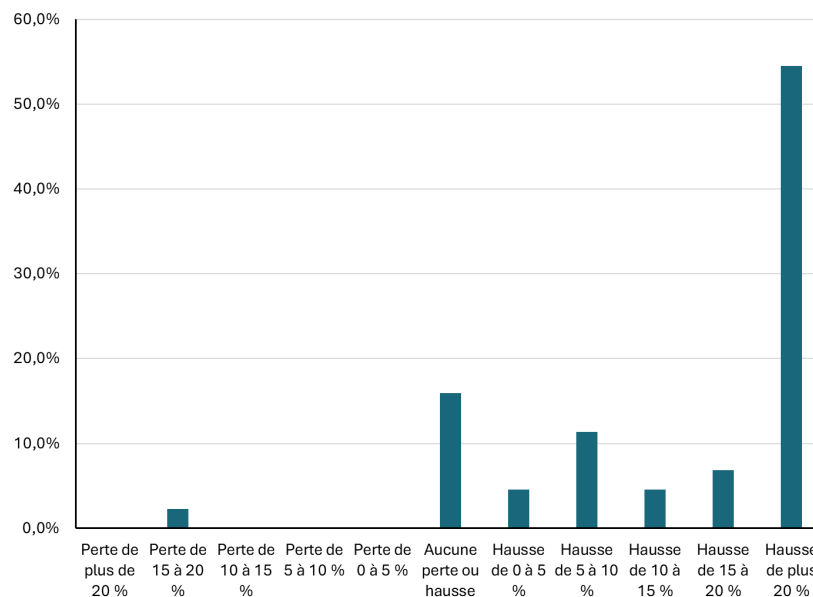
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total	40 684 572 \$	20 893 371 \$	18 140 289 \$	21 059 677 \$	24 444 958 \$	19 182 466 \$
<i>A fait un investissement (n = 30)</i>						
Moyenne	1 356 152 \$	696 446 \$	604 676 \$	701 989 \$	814 832 \$	639 416 \$
Médiane	0 \$	0 \$	0 \$	150 000 \$	8 958 \$	30 000 \$
10e percentile	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
90e percentile	5 100 000 \$	1 050 000 \$	1 820 000 \$	686 000 \$	1 020 000 \$	1 460 000 \$
<i>Toutes organisations</i>						
Moyenne	865 629 \$	444 540 \$	385 964 \$	448 078 \$	520 105 \$	408 138 \$
Médiane	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
10e percentile	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
90e percentile	2 000 000 \$	1 000 000 \$	930 000 \$	500 000 \$	560 000 \$	1 080 000 \$

Afin de mieux visualiser l'évolution des investissements moyens réalisés par les organisations entre 2019 et 2024, la [Figure 20](#) illustre cette évolution. Elle met en évidence les tendances d'investissement moyen par organisation, offrant ainsi une perspective claire sur les fluctuations observées au fil des années.

Figure 20. Investissements moyens par organisation (n = 47)

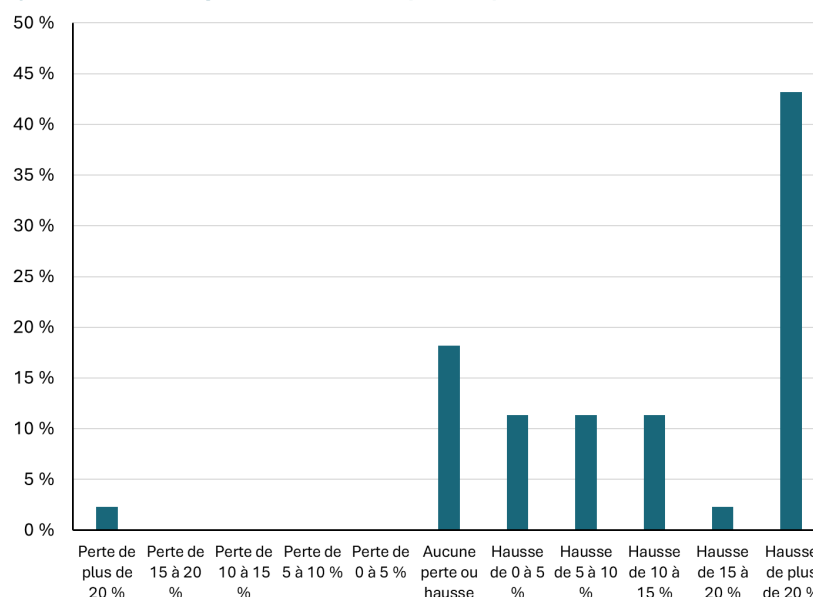
Les prochaines figures portent sur les perspectives de croissance anticipées par les organisations du secteur d'ici 2029. La [Figure 21](#) présente les projections de revenus formulées par les répondants (n = 47). On y observe un optimisme marqué : plus de la moitié des répondants (54,5 %) s'attendent à une hausse de leurs revenus de plus de 20 % au cours des prochaines années, tandis qu'aucune ne prévoit de pertes supérieures à 5 %. Ce portrait témoigne de la confiance des acteurs du secteur quant à leur potentiel de développement à moyen terme.

Figure 21. Projection des revenus d'ici 2029 (n = 47)



La Figure 22 présente les projections des organisations en matière d'emploi d'ici 2029. Dans l'ensemble, les répondants (n = 47) se montrent également optimistes quant à l'évolution de leur effectif. Près de 40 % des répondants (19 sur 47) prévoient une hausse de plus de 20 % de leurs emplois, et une seule organisation anticipe une baisse significative, supérieure à 20 %. Par ailleurs, 8 répondants ne prévoient ni perte ni augmentation d'effectif, tandis que les autres anticipent des hausses plus modérées. Ces résultats indiquent une dynamique positive pour la création d'emplois dans l'industrie au cours des prochaines années.

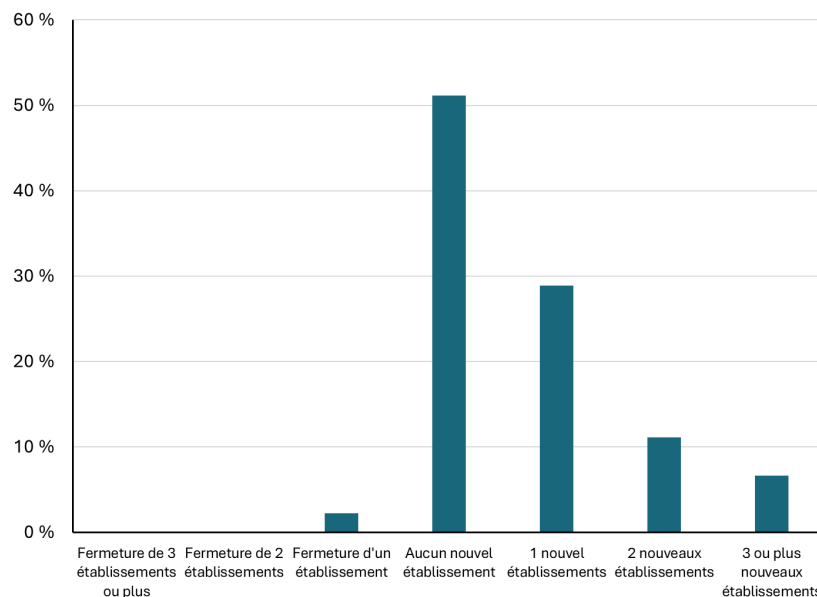
Figure 22. Projection des emplois d'ici 2029 (n = 47)



Finalement, la Figure 23 porte sur les projections des organisations à l'évolution anticipée du nombre d'établissements d'ici 2029. Parmi les 47 répondants, une majorité (51,1 %) ne prévoit

pas l'ouverture de nouveaux établissements, tandis que 28,9 % envisagent l'ajout d'un établissement. Quelques répondants prévoient une expansion plus marquée, avec deux (11,1 %) ou trois établissements et plus (6,7 %). Une seule organisation anticipe la fermeture d'un établissement, et aucune ne prévoit de fermetures multiples. Ces données laissent entrevoir une croissance modérée, mais réelle du tissu d'entreprises, davantage axée sur la consolidation que sur une forte expansion.

Figure 23. Projection du nombre d'établissements d'ici 2029 (n = 47)



3.4. Données de la Société québécoise du cannabis (SQDC)

Les données financières présentées dans cette section sont traitées séparément des résultats issus des organisations répondantes, car elles concernent la SQDC, une organisation unique dans l'écosystème du cannabis au Québec. La SQDC est une filiale publique de la Société des alcools du Québec (SAQ) créée en 2018 avec un mandat principalement social, soit d'assurer l'encadrement de la vente de cannabis dans une optique de santé publique. Elle ne cherche pas à promouvoir ni à stimuler la consommation, mais à offrir un accès légal, contrôlé et sécuritaire à des produits de qualité tout en luttant contre le marché illicite.

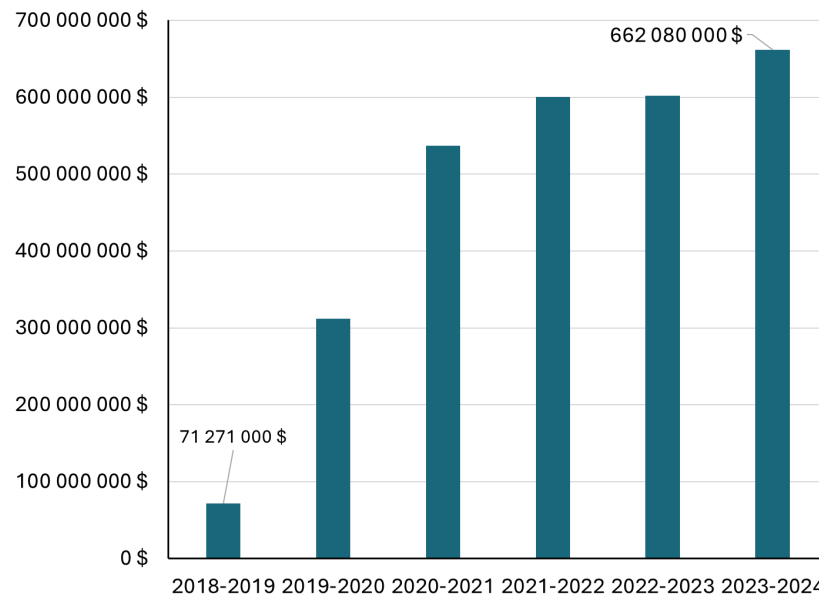
Dans ce contexte, les chiffres de la SQDC ne peuvent être interprétés comme des indicateurs commerciaux classiques. Ils représentent plutôt l'ampleur de l'intégration des consommateurs québécois au marché licite du cannabis. La majorité des entreprises œuvrant dans la production de cannabis vendent leurs produits exclusivement par l'entremise de la SQDC, ce qui confère à cette dernière un rôle central de redistribution dans l'industrie. Il est donc essentiel de considérer ses ventes comme un reflet indirect de l'activité économique de l'ensemble du secteur, tout en gardant à l'esprit sa mission non commerciale.

Depuis sa première année complète d'exploitation en 2018-2019, la SQDC a connu une croissance marquée et soutenue de ses ventes totales. Comme l'illustre la [Figure 24](#), les ventes sont passées de 71,3 M\$ en 2018-2019 à 662,1 M\$ en 2023-2024, soit une multiplication par

plus de neuf en seulement cinq ans. La progression a été particulièrement forte entre 2018-2019 et 2020-2021, avec une augmentation moyenne annuelle de plus de 100 %, traduisant l'implantation rapide du réseau de distribution légal et l'élargissement de l'offre de produits.

À partir de 2021-2022, les ventes semblent atteindre un plateau, se stabilisant autour de 600 M\$. Cette stagnation relative peut s'expliquer par une saturation progressive du marché légal, des limites réglementaires sur les types de produits disponibles au Québec, et la mission non commerciale de la SQDC, qui n'encourage pas activement la croissance de la consommation. Toutefois, l'exercice 2023-2024 marque une nouvelle hausse, atteignant 662,1 M\$, ce qui pourrait indiquer une consolidation du marché licite et un attrait croissant pour les produits réglementés.

Figure 24. Évolution des ventes totales de la SQDC



Source : Rapport annuel de la SQCD – 2018-2019 à 2023-2024

3.5. Retombées économiques

Les résultats de l'enquête servent de base pour calculer les retombées économiques de l'industrie du chanvre industriel et du cannabis au Québec. Toutefois, il n'est pas possible de calculer ces retombées directement à partir des données recueillies, puisque l'échantillon ne couvre pas l'ensemble des entreprises du secteur.

Afin d'obtenir une estimation représentative de l'activité de l'industrie, il est nécessaire d'extrapoler les revenus déclarés dans l'enquête. Les données publiées par Statistique Canada sur le nombre d'établissements par industrie, ventilées selon les tranches d'employés, permettent d'attribuer des poids aux répondants. Les résultats de l'enquête ne permettent toutefois pas d'obtenir les revenus et le nombre d'emplois par établissement, mais plutôt des données consolidées par organisation, peu importe le nombre de sites exploités. En l'absence de données désagrégées, une estimation des revenus et de l'emploi par établissement a donc été réalisée. À titre illustratif, si une entreprise compte 250 emplois répartis dans deux établissements, on pose l'hypothèse que chacun d'eux en compte 125.

Cette hypothèse peut toutefois entraîner un biais dans la distribution des établissements par taille, en surestimant notamment le nombre d'établissements de taille moyenne (100 à 199 employés) et en sous-estimant ceux de grande taille (200 employés et plus). Ces résultats doivent donc être interprétés avec prudence, particulièrement lorsqu'ils sont ventilés selon les classes d'emploi.

Enfin, le [Tableau 9](#) présente les résultats de cette extrapolation. Par exemple, le secteur de la production du cannabis comprend 30 organisations de 1 à 4 employés au Québec. L'enquête a permis de recueillir des revenus valides auprès de 7 établissements de cette taille. Chaque réponse est donc pondérée par un facteur de 4,3 (30 entreprises ÷ 7 réponses), ce qui permet de projeter les revenus à l'échelle du secteur. Pour les établissements de 200 à 499 employés et de 500 employés, comme aucun n'a été recensé dans l'enquête, une projection des revenus a été réalisée en supposant qu'ils comptent respectivement 350 et 500 employés chacun.

En appliquant ce principe à chaque tranche d'effectif, on obtient une estimation des revenus totaux pour l'ensemble de l'industrie, soit 738,3 M\$. Ce montant sert ensuite d'intrant pour le calcul des retombées économiques.

Tableau 9. Extension des revenus à l'ensemble de l'industrie – Secteur de la production de cannabis

	Nombre d'établissements		Poids par entreprise	Revenus totaux	
	Statistique Canada	Résultat enquête		Enquête	Extension
1 à 4 employés	30	7	4,3	3 967 933 \$	17 005 427 \$
5 à 9 employés	24	4	6,0	11 912 627 \$	71 475 762 \$
10 à 19 employés	19	3	6,3	4 958 944 \$	31 406 646 \$
20 à 49 employés	13	11	1,2	108 713 461 \$	128 479 545 \$
50 à 99 employés	7	6	1,2	157 594 057 \$	183 859 733 \$
100 à 199 employés	4	5	0,8	125 329 085 \$	100 263 268 \$
200 à 499 employés *	1	0	-	0 \$	84 747 717 \$
500 employés et plus *	1	0	-	0 \$	121 068 167 \$
Total	99	36	-	412 476 107 \$	738 306 265 \$

Source : Statistique Canada, tableaux 33-10-0764-01 et 33-10-0765-01. * Aucun établissement comptant 200 employés ou plus n'a été recensé dans l'enquête. Pour effectuer l'extension, la moyenne de revenu par emploi (= 242 136 \$) a été utilisée. On suppose que l'établissement de 200 à 499 employés en compte 350, et que celui de 500 employés et plus en compte exactement 500.

Le [Tableau 10](#) montre le même exercice, mais cette fois-ci pour les emplois. Pour ces derniers, l'enquête a permis de recueillir 40 réponses valides. En appliquant les poids d'extension selon la taille des entreprises, on estime à 2 877 le nombre total d'emplois dans le secteur.

Tableau 10. Extension des emplois à l'ensemble de l'industrie – Secteur de la production de cannabis

	Nombre d'entreprises		Poids par entreprise	Emplois	
	Statistique Canada	Résultat enquête		Enquête	Extension
1 à 4 employés	30	13	2,3	25	59
5 à 9 employés	24	4	6,0	31	186
10 à 19 employés	19	6	3,2	81	257
20 à 49 employés	13	12	1,1	351	380
50 à 99 employés	7	6	1,2	473	552
100 à 199 employés	4	5	0,8	742	594
200 à 499 employés *	1	0	-	0	350
500 employés et plus *	1	0	-	0	500
Total	99	46	-	1 704	2 877

Source : Statistique Canada, tableaux 33-10-0764-01 et 33-10-0765-01. * Aucun établissement comptant 200 employés ou plus n'a été recensé dans l'enquête. On suppose que l'établissement de 200 à 499 employés en compte 350, et que celui de 500 employés et plus en compte exactement 500.

Avant de procéder au calcul des retombées, il importe d'introduire les multiplicateurs qui seront utilisés. Le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** montre les multiplicateurs d'entrées-sorties de Statistique Canada pour le secteur de la production de cannabis. Ces multiplicateurs permettent d'estimer les effets directs, indirects et induits en appliquant chacun d'eux à la production brute estimée au [Tableau 9](#).

Tableau 11. Multiplicateurs d'entrées-sorties - Secteur de la production de cannabis – Québec

	Direct	Indirect	Induit	Total
<i>Par dollar de production</i>				
Production	1,00	0,38	0,20	1,58
PIB aux prix du marché	0,57	0,22	0,14	0,93
Recettes publiques	0,10	0,02	0,04	0,15
<i>Par millions de dollar de production</i>				
Emploi	..	1,37	1,05	2,42

Source : Statistique Canada Tableau 36-10-0595-01. Pour ce tableau et les suivants, les recettes publiques comprennent les impôts nets sur les produits et la production, ainsi que les cotisations sociales à la charge des employeurs.

Le [Tableau 12](#) présente les résultats des retombées pour les entreprises à l'intérieur du Québec. Comme mentionné plus tôt, les revenus totaux servent d'intrant pour le calcul. En somme, les activités des entreprises permettent de près de 687 M\$ de PIB, dont 422 M\$ en effets directs, 163 M\$ en effets indirects et 101 M\$ en effets induits. De plus, il permet de générer 112 M\$ en recettes publiques, en plus de permettre de garder 4 663 emplois, toutes industries confondues.

Tableau 12. Retombées économiques de l'activité des entreprises au Québec

	Direct	Indirect	Induit	Total
Production	738 306 265 \$	282 771 300 \$	145 446 334 \$	1 166 523 899 \$
PIB aux prix du marché	422 311 184 \$	163 165 685 \$	101 147 958 \$	686 624 827 \$
Recettes publiques	70 139 095 \$	15 504 432 \$	26 579 026 \$	112 222 552 \$
Emploi	2 877	1 011	774	4 663

Les activités de la SQDC permettent également de générer des retombées économiques. Le [Tableau 13](#) présente encore une fois des multiplicateurs d'entrées-sorties, mais cette fois-ci pour le secteur des magasins de cannabis.

Tableau 13. Multiplicateurs d'entrées-sorties - Secteur des magasins de cannabis - Québec

	Direct	Indirect	Induit	Total
<i>Par dollar de production</i>				
Production	1,00	0,44	0,27	1,70
PIB aux prix du marché	0,61	0,25	0,18	1,04
Recettes publiques	0,04	0,04	0,05	0,12
<i>Par millions de dollar de production</i>				
Emploi	..	1,97	1,41	3,38

Source : Statistique Canada Tableau 36-10-0595-01.

En appliquant les ventes totales de la SQDC en 2023-2024 aux multiplicateurs présentés ci-haut, nous obtenons une estimation des retombées économiques de leurs activités ([Tableau 14](#) **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Ainsi, avec 662 M\$ de ventes, la SQDC aide à générer 687 M\$ de PIB, dont 401 M\$ en effets directs, 165 M\$ en effet indirect et 122 M\$ en effets induits. C'est également 79 M\$ de recettes publiques qui sont générés par leurs activités (lesquelles s'ajoutent aux 259 M\$ générés en taxe d'accise, TVQ, et dividende pour le Québec⁷). Au total, la SQDC soutient plus de 3 400 emplois.

Tableau 14. Retombées économiques des activités de la SQDC au Québec

	Direct	Indirect	Induit	Total
Production	662 080 000 \$	289 328 960 \$	175 451 200 \$	1 126 860 160 \$
PIB aux prix du marché	400 558 400 \$	164 857 920 \$	121 822 720 \$	687 239 040 \$
Recettes publiques	23 834 880 \$	23 172 800 \$	31 117 760 \$	79 449 600 \$
Emploi	1 200	1 302	936	3 437

4. Discussion

Les résultats de cette étude permettent de mieux cerner la contribution économique actuelle de l'industrie du cannabis et du chanvre industriel au Québec, tout en mettant en lumière certains enjeux cruciaux pour son développement futur. Parmi les constats les plus marquants, les

⁷ Rapport annuel 2023-2024 de la SQDC.

retombées économiques associées à la production et à la distribution de cannabis se distinguent nettement.

En 2023, les activités des entreprises de production de cannabis et de chanvre industriel ont généré près de 687 M\$ en PIB, dont 422 M\$ en retombées directes, 163 M\$ en retombées indirectes et 101 M\$ en retombées induites, selon les estimations fondées sur les multiplicateurs d'entrées-sorties de Statistique Canada. À cela s'ajoutent environ 4 663 emplois soutenus le long de la chaîne de valeur, ainsi que 112 M\$ en recettes publiques versés aux différents paliers de gouvernement. Ces chiffres témoignent de l'impact significatif de cette industrie encore jeune sur l'économie provinciale.

Les activités de la SQDC représentent également un levier économique de premier plan. Avec 662 M\$ de ventes en 2023-2024, le réseau de magasins de cannabis contribue à hauteur de 687 M\$ au PIB, soutient près de 3 500 emplois supplémentaires et génère à lui seul 79 M\$ en impôts nets et 259 M\$ en taxe d'accise, TVQ et dividende pour le gouvernement. Ainsi, le modèle québécois de distribution publique capte une part importante des retombées économiques, notamment fiscales, liées à la légalisation.

Au total, la chaîne de valeur du cannabis — de la production à la distribution — a donc généré en 2024 près de 1,36 G\$ en PIB, soutenu environ 8 100 emplois et versé plus de 450 M\$ en revenus publics nets aux gouvernements.

Malgré ces retombées appréciables, certains facteurs freinent le plein essor de l'industrie au Québec. L'interdiction de faire la promotion auprès du grand public empêche les producteurs québécois de se différencier et de concurrencer efficacement ceux des autres provinces, notamment en ce qui concerne les produits de niche ou à valeur ajoutée. À cela s'ajoutent des taxes d'accise élevées, qui réduisent les marges bénéficiaires et la capacité d'investissement des entreprises. Par ailleurs, le monopole de distribution exercé par la SQDC, seul point de vente autorisé dans la province, limite la diversification des canaux de commercialisation et accroît la dépendance des producteurs envers un unique acheteur, ce qui affaiblit leur position commerciale.

Un autre frein important réside dans l'exclusion du cannabis des politiques agricoles traditionnelles au Québec. Ces cultures ne sont pas reconnues comme agricoles au sens des programmes d'appui administrés par La Financière agricole du Québec, ce qui prive les producteurs d'un accès aux assurances-récolte, à l'Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et à d'autres aides financières essentielles à la stabilité et au développement du secteur. Cette exclusion, qui concerne des programmes tels qu'Agri-investissement et Agri-Québec Plus, empêche les producteurs de cannabis de bénéficier des mêmes soutiens financiers que les autres producteurs agricoles. En conséquence, les entreprises de cannabis sont désavantagées par rapport aux autres secteurs agricoles, ce qui nuit à leur capacité de gérer les risques, d'innover et de se structurer durablement (La Financière agricole du Québec, s.d.; Trépanier, 2014).

Enfin, le potentiel de diversification demeure sous-exploité, notamment du côté du chanvre industriel, des produits de bien-être non intoxicants (CBD) et des usages médicaux. Ces segments, encore peu développés au Québec, pourraient ouvrir de nouveaux débouchés économiques et mieux positionner la province sur les marchés canadien et international en pleine transformation.

En somme, bien que les retombées économiques actuelles soient déjà notables, la réalisation du plein potentiel de l'industrie du chanvre industriel et du cannabis au Québec passera par une modernisation du cadre réglementaire, une meilleure équité fiscale, la reconnaissance du cannabis comme culture agricole, un renforcement de l'acceptabilité sociale et une stratégie de développement axée sur la diversification et l'innovation.

5. Conclusion et limites

Afin de recueillir des données récentes et fiables sur les acteurs de l'industrie du chanvre industriel et du cannabis, une enquête a été réalisée avec pour objectif de broser un portrait représentatif des activités économiques. Cette étude a permis de recueillir et de compiler les données opérationnelles et financières des membres de l'AQIC ainsi que d'autres acteurs du secteur.

L'enquête présente certaines limites qui pourraient affecter la fiabilité des résultats. Tout d'abord, l'échantillon de répondants était limité ($n = 47$), ce qui pourrait ne pas avoir permis de couvrir de manière adéquate certains secteurs ou de refléter la diversité de l'ensemble des acteurs de l'industrie. Les données collectées sont majoritairement centrées sur les membres de l'AQIC, ce qui pourrait restreindre la portée des conclusions tirées de l'étude. De plus, la collecte de données repose sur des auto-évaluations, ce qui peut entraîner des biais de déclaration, notamment en ce qui concerne la précision des informations financières ou des estimations des performances économiques.

De plus, le processus d'extrapolation des données de l'enquête, bien qu'essentiel pour estimer les retombées globales, révèle également un manque de représentativité dans certaines catégories d'entreprises, en particulier les plus grandes. Il était impossible, à partir des résultats de l'enquête, d'estimer avec précision le nombre d'emplois et les revenus totaux par établissement. Une estimation a donc été réalisée à partir des données agrégées par organisation. Cette hypothèse de répartition uniforme des emplois entre les établissements pourrait toutefois entraîner certains biais, notamment pour les établissements de 100 employés et plus. En conséquence, il est probable que le calcul des retombées économiques est légèrement sous-estimé. Cette situation souligne la nécessité d'améliorer la collecte de données sectorielles et d'encourager une participation accrue des entreprises aux exercices statistiques, afin de raffiner les analyses futures.

Finalement, cette étude ne permet pas de mesurer la participation autochtone à l'industrie du cannabis au Québec. Selon toute vraisemblance, cette participation reste limitée et peu documentée, en partie en raison des difficultés d'accès aux licences provinciales et du manque de reconnaissance des régimes de réglementation établis par certaines communautés. En 2022, une seule entreprise affiliée à une communauté des Premières Nations au Québec détenait une licence fédérale, et aucun point de vente autorisé n'était situé sur une réserve (Santé Canada, 2022). À cela s'ajoute le fait que les produits de cannabis sont assujettis à des taxes de vente et d'accise, dont les recettes sont partagées entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Les Premières Nations ne reçoivent actuellement aucune part de ces taxes, ce qui limite leur capacité à financer leur propre régime de réglementation ou à soutenir des projets de développement économique dans leurs communautés (Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, 2022).

Références

- Association pour la santé publique du Québec. (2020). *Influence de l'encadrement et de la promotion du cannabis à des fins médicales au Québec: Un portrait des différents marchés*. Association pour la santé publique du Québec.
- Balneaves, L. G.-E. (2023, April 4). *Medical cannabis access and expeirences in Canada: Medical cannabis access survey summary report*. Récupéré sur <https://static1.squarespace.com/static/61cf68c3e7f7444a96b5c047/t/660c6c012077c3679b732b18/1712090114851/MCAS+Report+April+4+2023+V2.pdf>
- Canada, S. (2025, mars 4). *Données sur les demandes de licence et les licences commerciales liées au cannabis*. Récupéré sur Santé Canada: <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/drogues-medicaments/cannabis/recherches-donnees/demandes-licences-commerciales.html#a2>
- Cerema. (2021, mai 19). *Performance énergétique des bâtiments : une étude montre que le béton de chanvre consomme très peu d'énergie*. Récupéré sur Cerema: <https://www.cerema.fr/fr/actualites/performance-energetique-batiments-etude-beton-chanvre>
- Cerino P, B. C. (2021). A Review of Hemp as Food and Nutritional Supplement. *Cannabis Cannabinoid Research*, 19-27.
- Comité sénatorial permanent des peuples autochtones. (2023, juin). *Vu de l'extérieur : La mise en œuvre de la Loi sur le cannabis et ses effets sur les peuples autochtones – Rapport provisoire*. Récupéré sur Sénat du Canada: <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/programmes/approche-mobilisation-autochtones-examen-legislatif-loi-cannabis/document.html>
- Conseil national de recherches Canada. (2019). *Marché des protéines d'origine végétale : Analyse du marché canadien et du marché mondial*. Récupéré sur CNRC: https://nrc.canada.ca/sites/default/files/2019-10/Marche_proteines_origine_vegetale_analyse_resume_0.PDF
- Deloitte. (2021). *An industry makes its mark: The economic and social impact of Canada's cannabis sector*. Récupéré sur Deloitte: https://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/ca/Documents/consumer-business/ca_cannabis_annual_report-en-aoda.pdf
- Dessureault, M. (2020, décembre). *Influence de l'encadrement et de la promotion du cannabis à des fins médicales au Québec: Un portrait des différents marchés*. Récupéré sur Association pour la santé publique du Québec: https://aspq.org/app/uploads/2021/06/rapport_zones_grises_cannabis_medical_2020.pdf

- Duchaine, P. (2021, octobre 6). *Le panneau d'isolation en chanvre, gagnant sur toute la ligne*. Récupéré sur Écohabitation: <https://www.ecohabitation.com/guides/3340/panneau-disolation-en-chanvre-gagnant-sur-toute-la-ligne/>
- EY. (2020). *The impact of taxation and regulation on Canada's cannabis industry: An economic analysis for Cannabis Council of Canada*. Récupéré sur <https://www.ecohabitation.com/guides/3340/panneau-disolation-en-chanvre-gagnant-sur-toute-la-ligne/>
- Gouvernement du Canada. (2018). *Loi sur le cannabis*. Récupéré sur Gouvernement du Canada: <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-24.5/page-1.html>
- Gouvernement du Canada. (2018). *Règlement sur le chanvre industriel*. Récupéré sur Gouvernement du Canada: <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2018-145/page-1.html>
- Gouvernement du Canada. (2025, janvier 22). *Analyse des tendances du marché – Tendances des aliments pour animaux de compagnie au Canada*. Récupéré sur Agriculture et Agroalimentaire Canada: <https://agriculture.canada.ca/fr/commerce-international/renseignements-marches/rapports/analyse-tendances-du-marche-tendances-aliments-animaux-compagnie-au-canada>
- La Financière agricole du Québec. (s.d.). *Programme Agri-Québec Plus : description*. Récupéré sur <https://www.fadq.qc.ca/agri-quebec-plus/description/>
- Légis Québec. (2018). *Loi encadrant le cannabis, chapitre C-5.3, chapitre I, dispositions préliminaires*. Récupéré sur Légis Québec: <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/C-5.3>
- Mongiovi, C. &. (2024). *Le chanvre industriel : la plante du futur ?* Dans C. &. Mongiovi, *Le chanvre: de la plante aux applications* (pp. 251-221). Presses universitaires de Franche-Comté.
- Mordor Intelligence. (2025). *Industrial Hemp Market Size & Share Analysis - Growth Trends & Forecasts (2025 - 2030)* Source: <https://www.mordorintelligence.com/industry-reports/industrial-hemp-market>. Récupéré sur Mordor Intelligence: <https://www.mordorintelligence.com/industry-reports/industrial-hemp-market>
- Santé Canada. (2022, octobre 20). *Résumé du processus de mobilisation avec les Premières Nations, les Inuit et les Métis : La Loi sur le cannabis et ses répercussions*. Récupéré sur Santé Canada: <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/programmes/approche-mobilisation-autochtones-examen-legislatif-loi-cannabis/document.html>
- Santé Canada. (2024, janvier 18). *Enquête canadienne sur le cannabis de 2023 : Sommaire*. Récupéré sur Santé Canada: <https://www.canada.ca/fr/sante->

- canada/services/drogues-medicaments/cannabis/recherches-donnees/enquete-canadienne-cannabis-2023-sommaire.html
- Savignac, R. (2023). *Les opportunités de la filière de chanvre au Québec*. Université de Sherbrooke.
- Statistique Canada. (2023, octobre 16). *De la recherche aux connaissances : le cannabis au Canada*. Récupéré sur Statistique Canada: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-631-x/11-631-x2023006-fra.htm>
- Tessier-Parenteau, M. (2021, novembre 17). *La filière du chanvre au Québec: Opportunités et défis*. Récupéré sur Innofibre: <https://innofibre.ca/developper-la-filiere-du-chanvre-au-quebec-des-defis-qui-meritent-detre-releves/>
- Trépanier, A.-M. (2014, juillet 16). *Changement à l'admissibilité du programme Agri-Québec par La Financière agricole du Québec*. Récupéré sur Union des producteurs agricoles: <https://www.upa.qc.ca/citoyen/centre-des-communications/nouvelles/toutes-les-nouvelles/changement-ladmissibilite-du-programme-agri-quebec-par-la-financiere-agricole-du-quebec>

Enquête AQIC 2025

Instructions pour compléter l'enquête

- 1) Avant de commencer, assurez-vous d'avoir consulté le questionnaire et d'avoir collecté toutes les informations nécessaires (revenus, dépenses, etc.) pour vos derniers exercices financiers disponibles et vos investissements depuis 2019. La qualité des résultats dépendra de la précision des données fournies.
- 2) Vous avez jusqu'au 28 mars 2025 pour remplir le questionnaire. Après avoir collecté toutes les informations nécessaires, veuillez prévoir environ une trentaine de minutes pour compléter l'enquête.
- 3) Veuillez répondre à toutes les questions, puis soumettre vos réponses. Pour naviguer d'une page à l'autre, utilisez les boutons « Précédent » et « Suivant » au bas de la page. Il est possible de sauvegarder vos réponses en cours de route, simplement en cliquant sur le bouton « Enregistrer et continuer plus tard » qui se trouve en haut de la page à droite. Toutefois, une fois vos réponses soumises, il n'est plus possible de les changer.
- 4) Loi 25 : dans le respect de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé et de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (Loi 25), nous collectons des renseignements personnels à de strictes fins de recherche. Nous n'utiliserons pas vos informations à des fins de télémarketing et ne partagerons jamais vos renseignements personnels à quiconque; nous nous intéressons uniquement à votre opinion dans le cadre du mandat présent.
- 5) Vos réponses demeureront strictement confidentielles. L'AQIC reconnaît le caractère sensible des données fournies; c'est pourquoi elle a choisi de faire affaire avec une firme indépendante. Pour assurer l'objectivité de l'enquête, vos réponses demeureront strictement confidentielles et il ne sera pas possible d'identifier un répondant individuel à partir des résultats consolidés de l'enquête. De plus, la base de données demeurera chez AppEco.

- 6) Le genre masculin est utilisé de manière neutre dans le présent questionnaire pour faciliter la lecture.
- 7) Si votre entreprise opère dans d'autres secteurs que le chanvre et/ou le cannabis, le questionnaire vous demandera de répondre uniquement pour les activités des deux secteurs visés.
- 8) Toute question relative à cette enquête peut être adressée à mmartin@appeco.ca, en indiquant en objet de votre message Enquête AppEco-AQIC 2025.

1) Votre entreprise œuvre-t-elle dans l'industrie du cannabis et/ou du chanvre au Québec, que ce soit dans la culture, la transformation, la distribution, la vente ou la prestation de services liés à ce secteur (conseil, équipement, recherche, etc.) ?*

- ☐ Oui
- ☐ Non

La section suivante porte sur les activités économiques de votre entreprise au Québec pour la dernière année financière disponible

2) Indiquez la date de fin de votre dernier exercice financier disponible*

Mois

- ☐ Janvier
- ☐ Février
- ☐ Mars
- ☐ Avril
- ☐ Mai
- ☐ Juin
- ☐ Juillet
- ☐ Août
- ☐ Septembre
- ☐ Octobre
- ☐ Novembre
- ☐ Décembre

Année

- () 2025
() 2024
() 2023
() 2022

3) Dans quel(s) secteur(s) votre entreprise exerce-t-elle ses activités ?*

Ces définitions de secteurs s'appliquent pour le reste du questionnaire. Cochez toutes les réponses applicables.

[] Primaire : extraction de ressources (culture de cannabis sous abri, culture de cannabis en plein champ, culture de chanvre)

[] Manufacturier : fabrication de produits (préroulé, extraction, emballage de cannabis et/ou chanvre etc.)

[] Secteur tertiaire : services (commerce de gros, commerce de détail, cliniques médicales, vente de cannabis récréatif, vente de cannabis médical, autres services liés au chanvre et/ou cannabis)

[] Autres industries (laboratoires d'essai, laboratoires de recherche, etc.) - spécifiez :

4) Indiquez le nombre d'établissements que vous exploitez au Québec

Nombre total d'établissements : _____

Par secteur

Si vous n'avez pas d'établissements dans le secteur cité, indiquez « 0 ».

Secteur primaire : _____

Secteur manufacturier : _____

Secteur tertiaire : _____

Autres secteurs : _____

5) Indiquez les revenus générés par votre entreprise au cours de la dernière année financière disponible

Indiquez uniquement vos revenus provenant des activités liées au chanvre et/ou au cannabis.

6) Quelle est la répartition de vos revenus de ventes selon leur provenance ?

La somme doit être égale à 100 %

_____ Québec

_____ Ailleurs au Canada
_____ États-Unis
_____ Autres marchés internationaux

7) Indiquez le nombre d'emplois en équivalent-temps plein (ETP) au sein de votre entreprise

Nombre total d'emplois, ETP : _____

Nombre d'emplois par type, ETP

Cadres / gestionnaires : _____

Personnel de production : _____

Personnel administratif : _____

Autre(s) (spécifiez dans la boîte « Commentaires » ci-dessous) :

Commentaires : _____

8) Indiquez la rémunération versée au cours de la dernière année financière disponible (incluant les avantages sociaux)

Rémunération totale : _____

La section suivante porte sur les catégories de produits de votre entreprise au Québec pour la dernière année financière disponible

9) Quelle(s) catégorie(s) de produits votre entreprise offre-t-elle ? (Cochez tout ce qui s'applique)

☐ Produits de cannabis récréatif avec THC

☐ Produits de cannabis récréatif sans THC (0,3 % ou moins de THC)

☐ Produits de cannabis à des fins médicales avec THC

☐ Produits de cannabis à des fins médicales sans THC (0,3 % ou moins de THC)

☐ Produits pharmaceutiques incluant les IPA (Ingrédients Pharmaceutiques Actifs)

☐ Produits de soins personnels

☐ Produits pour animaux

☐ Produits agroalimentaires

☐ Produits textiles et matériaux

☐ Produits industriels (fabriqués à partir des parties de la plante de chanvre/cannabis destinées à un usage industriel, comme les fibres, les graines et les tiges, utilisées dans la production de matériaux de construction)

☐ Équipements et fournitures pour la culture et la transformation

☐ Autre(s) - spécifiez : _____

La section suivante porte sur les fournisseurs de votre entreprise au Québec pour la dernière année financière disponible

10) Au cours de la dernière année financière, votre entreprise a-t-elle fait affaire avec des fournisseurs opérant au Québec dans les secteurs suivants ?

	Oui	Non
Secteur primaire (extraction et production des matières premières)	()	()
Transformation et production (fabrication de produits finis ou semi-finis)	()	()
Conditionnement et distribution (emballage et logistique)	()	()

Services, incluant commerce (vente, conseils et support)	()	()
--	-----	-----

11) Dans quelle(s) région(s) du Québec vos fournisseurs sont-ils établis ?

(Cochez tout ce qui s'applique)

- ☐ Abitibi-Témiscamingue
- ☐ Bas-Saint-Laurent
- ☐ Chaudière-Appalaches
- ☐ Capitale-Nationale
- ☐ Centre-du-Québec
- ☐ Côte-Nord
- ☐ Estrie
- ☐ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- ☐ Lanaudière
- ☐ Laurentides
- ☐ Laval
- ☐ Mauricie
- ☐ Montérégie
- ☐ Montréal
- ☐ Nord-du-Québec
- ☐ Outaouais
- ☐ Saguenay-Lac-Saint-Jean

12) Décrivez vos activités auprès des fournisseurs du Québec lors du dernier exercice financier

Nombre de fournisseurs (n) : _____

Achats totaux au Québec, \$: _____

La section suivante porte sur les investissements de votre entreprise au Québec de 2019 à 2024

13) Entre 2019 et 2024, avez-vous investi dans des projets liés au cannabis et/ou chanvre ?

☐ Oui

☐ Non

14) Pour chaque projet d'investissement, veuillez indiquer les montants investis par année et spécifiez l'investissement

Si aucun investissement n'a été réalisé, indiquez « 0 »

	Montant (\$)	Spécifiez
2019		
2020		
2021		
2022		
2023		
2024		

15) Quelle croissance projetez-vous d'ici 2029 (d'ici 5 ans) ?

Nombre d'établissements

☐ Fermeture de 3 établissements ou plus

☐ Fermeture de 2 établissements

☐ Fermeture d'un établissement

☐ Aucun nouvel établissement

- ☐ 1 nouvel établissement
- ☐ 2 nouveaux établissements
- ☐ 3 ou plus nouveaux établissements

Revenus annuels

- ☐ Perte de plus de 20 %
- ☐ Perte de 15 à 20 %
- ☐ Perte de 10 à 15 %
- ☐ Perte de 5 à 10 %
- ☐ Perte de 0 à 5 %
- ☐ Aucune perte ou hausse
- ☐ Hausse de 0 à 5 %
- ☐ Hausse de 5 à 10 %
- ☐ Hausse de 10 à 15 %
- ☐ Hausse de 15 à 20 %
- ☐ Hausse de plus 20 %

Emplois

- ☐ Perte de plus de 20 %
- ☐ Perte de 15 à 20 %
- ☐ Perte de 10 à 15 %
- ☐ Perte de 5 à 10 %
- ☐ Perte de 0 à 5 %
- ☐ Aucune perte ou hausse
- ☐ Hausse de 0 à 5 %
- ☐ Hausse de 5 à 10 %
- ☐ Hausse de 10 à 15 %
- ☐ Hausse de 15 à 20 %
- ☐ Hausse de plus de 20 %

La section suivante porte sur les actions communautaires de votre entreprise au cours de la dernière année financière

16) Votre entreprise a-t-elle réalisé des activités communautaires au cours du dernier exercice financier?

() Oui

() Non

17) Indiquez le nombre et les montants versés pour chaque type d'activités communautaires au cours du dernier état financier disponible

Activités communautaires

	Nombre (n)	Montants versés (\$)
Parrainage et commandites		
Dons de charité		
Fondations		
Programmes communautaires et environnementaux		
Autre(s) (spécifiez dans la boîte « Commentaires » ci-dessous)		

Commentaires : _____

La dernière section concerne les versements nets (= impôts payés - subventions reçues) aux gouvernements pour vos activités au Québec

18) Indiquez les montants nets (excluant les crédits d'impôt et les subventions) des taxes et impôts payés au cours du dernier exercice financier selon le palier gouvernemental

Gouvernement fédéral

Impôts sur le revenu : _____

Taxe sur les produits et services (TPS) :

Taxe d'accise : _____

Autres impôts nets payés (spécifiez dans la boîte « Commentaires » ci-dessous) :

Commentaires : _____

Gouvernement du Québec

Impôts sur le revenu : _____

Taxe de vente du Québec (TVQ) : _____

Autres impôts nets payés (spécifiez dans la boîte « Commentaires » ci-dessous) :

Commentaires : _____

Gouvernement municipal

Montant des versements : _____

Merci !

Vous avez terminé le sondage.

Votre participation contribue activement au développement de l'industrie québécoise du chanvre et du cannabis.

Annexe II – Courriel d'invitation

Bonjour,

Notre firme, AppEco, a été mandatée par l'Association québécoise de l'industrie du chanvre et du cannabis (AQIC) pour réaliser un portrait économique sur l'industrie du chanvre et du cannabis. Plus spécifiquement, les objectifs sont de présenter les caractéristiques des entreprises actives dans la culture et la production de produits en chanvre et cannabis, d'analyser leur empreinte économique et de calculer leurs retombées économiques au Québec. Votre contribution y est donc essentielle.

C'est dans ce contexte que nous nous sollicitons votre participation à cette enquête. Avant de commencer, assurez-vous d'avoir à votre disposition les documents suivants :

- État financier annuel le plus récent
- Rapport de paie et effectifs (2024)
- Registre des achats et fournisseurs (2024)
- Rapport des engagements communautaires (2024)

Une fois ces documents en main, l'enquête devrait prendre une vingtaine de minutes. Vous avez jusqu'au **28 mars 2025** pour la compléter.

Si vous souhaitez accéder au questionnaire en anglais, il vous suffit de changer la langue à l'aide de l'onglet situé en haut de la page, à droite.

Dans le respect de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé et de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (Loi 25), les renseignements personnels collectés le seront à de strictes fins de recherche et demeureront confidentiels afin qu'il ne soit pas possible d'identifier un répondant individuel; seuls les résultats consolidés seront transmis à l'AQIC.

Veuillez accéder au questionnaire à l'aide du lien ci-dessous :

Code d'utilisateur :

Mot de passe :

[Cliquez ici pour commencer](#)

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter.

Nous vous remercions à l'avance et apprécions grandement votre collaboration.



AppEco est un cabinet de conseil spécialisé en analyse économique et stratégique. Notre approche consiste à appliquer les principes et les méthodes de l'économie et de l'analyse stratégique à une variété de contextes d'affaires et de types de mandats nous procurant une perspective générale et variée qui enrichit l'ensemble de nos services-conseils. AppEco est reconnu pour son travail de première qualité, son emphase sur la communication, son respect des clients et des normes établies, ses valeurs environnementales, sa collaboration fréquente avec d'autres experts et ses justes prix.

Pierre Emmanuel Paradis

Président & Économiste
(peparadis@appeco.ca)
C : 514 742-6348

Guyllaume Faucher

Économiste
(gfaucher@appeco.ca)
C : 514 714-0626

Oumaima Zaki

Analyste politique
(ozaki@appeco.ca)
C : 438 404-9303

El Hadji Nimaga

Économiste
(ehnimaga@appeco.ca)
C : 418 271-3841

Richard Fahey

Vice-président & Avocat
(rfahey@appeco.ca)
C : 514 910-7030

Julien Mc Donald-Guimond

Directeur & Économiste
(jmcdonaldguimond@appeco.ca)
C : 514 618-0061

Jean-Charles Denis

Économiste
(jcdenis@appeco.ca)
C : 438 495-9787

Maude Martin

Analyste politique
(mmartin@appeco.ca)
C : 514 293-6892